ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

6mº ANNÉE JANVIER 1934

REDACTION

M. PAUL HARSIN, 70, rue de Joie, 70, LIEGE

BULLETIN



TRIMESTRIEL



H. VAILLANT-CARMANNE S. A., IMP. DE L'ACADÉMIE 4, PLACE SAINT-MICHEL, 4, LIÉGÉ

SOCIÉTÉ L'AZOTE BELGE DE

Société Anonyme au capital de 125.000.000 de francs.

USINE A OUGRÉE (Belgique)

Téléphone:

Liége 328.80 et 308.90

Adresse télégr. : Azote-Ougrée

Fabrication d'Ammoniaque Synthétique suivant les procédés G. Claude

Ammoniaque anhydre.

Solutions ammoniacales de 18 à 30º Baumé. Sulfate d'ammoniaque, 20/21 % d'Azote. Nitrate d'ammoniaque agricole S. B. A.

15,5 % d'Azote. Nitrate de soude.

Engrais azotés et composés ammoniacaux

et nitriques. Phosphate bicalcique.

Acides nitriques de toutes concentrations. Nitrate d'ammoniaque pur pour explosifs. Alcool méthylique (Méthanol) et dérivés. Alcool éthylique et dérivés : Alcool absolu et alcool extra-fin.

Acétone.

Solvants.

Ether sulfurique.

Hexaméthylène tétramine pharmaceutique et technique.

Formol 30-40 %.

Trioxyméthylène.

Résines synthétiques et vernis spéciaux. Produits agricoles insecticides, fongicides et herbicides.

Le monopole de la vente des produits de la Société Belge de l'Azote est confié à la

Société Commerciale de Belgique, S. A., à Ougrée

Adresse télégr. : Socobelge-Ougrée

Téléphone : Liége 308.30

L'adhésion aux Amis de l'Université de Liége peut se faire par simple virement au compte de chèques postaux de l'Association des Amis de l'Université (136, Boulevard de la Sauvenière, Liége), nº 150713.

Membres protecteurs 1000 francs

Membres effectifs 100 francs

Membres adhérents 20 francs

Association des Amis de l'Université

BULLETIN TRIMESTRIEL

Editorial

M. Lucien Brouha, attirant l'attention sur l'importance de l'éducation physique, détermine la place que celle-ci doit occuper dans un cadre universitaire et signale les réalisations obtenues à l'étranger.

Au sujet de l'ouvrage récent de M. Etienne (Défense de la philologie), M. Victor Bohet développe des considérations personnelles sur l'interprétation historique des œuvres littéraires dont il souligne les dangers sans en méconnaître les avantages.

M. Léon Halkin apporte une contribution de choix à la biographie de Warnkænig qui illustra, avant la Révolution, l'une des chaires de notre Université et même l'enseignement supérieur tout entier de notre pays.

On évoque ensuite le geste généreux du Cercle de Philosophie et Lettres à l'égard du dispensaire universitaire Malvoz.

La liste des nominations, promotions et distinctions récentes clôt le fascicule.

LA RÉDACTION.

Les Instituts universitaires d'éducation physique

D'aucuns n'auront pas manqué d'être surpris en apprenant qu'un Arrêté Royal décide la création, à l'Université de Liége, d'un Institut Supérieur d'Education Physique, annexé à la Faculté de Médecine.

Or, l'éducation physique forme une partie de l'éducation générale

aussi importante que l'éducation intellectuelle.

Malheureusement, elle est encore l'objet d'une indifférence injustifiée parce que trop de gens ignorent le rôle qu'elle peut jouer dans la vie des individus et dans celle d'une nation.

Elle doit commencer tôt dans la vie.

L'enfant croît et se développe en s'agitant. Livré à son impulsion naturelle, il remue sans cesse, saute, court, grimpe. Ce besoin est aussi impérieux que le besoin de

boire et de manger.

Il n'empêche que les habitudes imposées de nos jours à l'enfant sont en contradiction perpétuelle avec ses instincts. L'école ne fait pas tout son devoir car elle se contente de perfectionner ses facultés intellectuelles sans s'occuper de son développement physique. L'éducation de l'organisme doit prendre place dans l'éducation générale pour maintenir un juste équilibre entre l'activité cérébrale, accompagnée forcément d'immobilité, et l'activité physique, indispensable à l'évolution normale de la croissance. Si l'on yeut faire

des hommes au sens élevé du mot, il faut cultiver à la fois chez l'enfant le cerveau et le corps.

Dans le jeune âge, l'éducation physique se limite à la

gymnastique et aux jeux.

La gymnastique éducative est indispensable : elle constitue une méthode analytique qui donne les moyens d'agir électivement sur un groupe musculaire ou sur une fonction que l'on cherche à développer. Elle permet de faire travailler tout l'organisme, de soigner particulièrement la respiration

et de corriger les attitudes scolaires vicieuses.

Si les jeux ne peuvent servir de base à l'éducation physique rationnelle de l'enfant, ils représentent cependant le complément nécessaire de la gymnastique éducative, et ils ont l'avantage de satisfaire deux exigences essentielles de l'écolier : le besoin de mouvement et le besoin de plaisir. Les jeux doivent être enseignés à l'école au même titre que la gymnastique. Ils contribuent à développer l'adresse, la rapidité du coup d'œil, la décision, l'énergie, l'audace. L'éducation physique de l'enfant ne peut se faire avec fruit que sous la direction de moniteurs et sous la surveillance de médecins compétents. Travaillant en collaboration étroite, ces deux groupes d'éducateurs ont à choisir et à appliquer, selon les différents âges, les exercices et les méthodes les mieux appropriés aux sujets normaux. Ils ont à séparer les enfants délicats, ceux qui offrent des tares anatomiques ou fonctionnelles et qui nécessitent soit des ménagements spéciaux, soit une éducation physique particulière.

C'est aux moniteurs et aux médecins qu'incombe la tâche de protéger, d'améliorer la santé et le développement physique de l'écolier; il importe que les uns et les autres soient sérieusement préparés pour remplir cette mission

aussi importante que délicate.

Chez l'adolescent, le rôle de l'éducation physique n'est pas moins grand que chez l'écolier. Pendant la première partie de cette période, il faut réduire à la fois le travail intellectuel et l'activité physique pour éviter la fatigue et le surmenage à des organismes dont toutes les énergies sont accaparées par les processus physiologiques de la croissance rapide et de la maturation sexuelle. Tous les médecins scolaires devraient pouvoir, quand il y a lieu, imposer la diminution du travail intellectuel pendant les périodes de croissance.

Au cours de la seconde partie de l'adolescence, quand le sujet est devenu pubère et qu'il a atteint à peu près sa taille définitive, ses caractéristiques physiques s'affirment. L'organisme devient progressivement plus robuste, les os se solidifient, la musculature se développe, la résistance

augmente.

A ce moment, dans le domaine qui nous occupe, deux questions primordiales se posent : celle de l'orientation professionnelle, celle de la pratique des sports de compétition. Examinons-les rapidement.

Dans la plupart des cas, le choix d'une profession est laissé soit au goût des parents, soit au goût du sujet en

cause, soit encore au hasard.

Il arrive fréquemment que des jeunes gens choisissent un métier dans lequel ils seront forcément handicapés par certaines de leurs dispositions naturelles telles que troubles de la vue ou de l'ouïe, insuffisance respiratoire, circulatoire ou musculaire, mauvaise coordination des mouvements, émotivité, etc.

L'orientation professionnelle est basée sur une série de tests physiologiques et psychologiques. Elle nécessite notamment l'intervention de médecins spécialisés, accoutumés à s'occuper d'individus supposés normaux et capables d'inter-

préter valablement le résultat de leurs examens.

La question de la pratique des sports de compétition est d'une actualité brûlante, car toute la jeunesse fait ou désire

faire du sport. Question de mode en partie, mais surtout question d'instinct qui pousse les jeunes à dépenser leur énergie physique, à rechercher la compétition qui satisfait leur amour-propre et leur désir de briller parmi leurs camarades.

S'il est bien dirigé, le sport peut rendre de grands services au point de vue de la santé générale; mais si on autorise sans contrôle les exercices violents, il devient une source de dangers et d'accidents graves.

Or, l'éducation que reçoit actuellement la jeunesse belge ne la prépare en aucune manière à la pratique des sports.

En général, la valeur physique de nos jeunes gens n'est pas brillante, puisqu'un examen médical rapide ne permet de déclarer aptes au service militaire qu'environ 62 % des hommes de 20 ans.

Malgré cela, sans aucun examen médical préalable, tout le monde peut s'inscrire dans une société sportive et se livrer à des efforts physiques répétés et poussés souvent jusqu'à la limite de la résistance.

Les notions erronées de la « gloire du club », du « champion » prennent la place de l'idée saine de faire du sport pour cultiver son organisme, pour soigner sa santé et son équilibre.

Les associations de gymnastique et de sports qui, presque toutes, permettent à la jeunesse de faire de l'exercice et de l'entraînement sans aucune surveillance médicale, assument une lourde responsabilité.

Il faut un contrôle médical du sport, d'abord pour écarter les inaptes, ensuite pour diriger les autres. C'est au médecin qu'il appartient de délivrer la « licence sportive » qui doit devenir une fiche d'aptitude physique bien plus qu'une fiche purement administrative.

Mais pour pouvoir exercer ce contrôle avec discernement et compétence, le médecin doit connaître en théorie et en pratique l'éducation physique et le sport. Il doit être à même de donner aux entraîneurs les directives qui permettront d'obtenir un développement normal, d'éviter la fat gue et le surmenage. C'est à lui qu'il appartient de faire du sport une chose utile et non pas un danger. Ce rôle exige une formation spéciale.

Chez l'adulte, le but de l'éducation physique n'est plus de contribuer à la formation de l'individu, mais bien de maintenir sa santé, de l'aider à garder intacte sa capacité

de travail, à ne pas vieillir prématurément.

Pour le sédentaire, la pratique régulière de la gymnastique ou d'un sport modéré est un facteur d'entretien des plus importants, à la condition que l'exercice soit dosé en rapport avec le genre de vie et « l'âge physiologique » de chacun.

Pour le travailleur manuel, éducation physique devient, en ordre principal, synonyme de physiologie du travail et constitue un élément de première importance dans l'enseignement des métiers, dans la sélection professionnelle, dans l'organisation des industries.

L'entraînement augmente le rendement d'un ouvrier, d'autant plus que le travail auquel il se livre exige l'inter-

vention d'un plus grand nombre de muscles.

Le choix des mouvements que doit accomplir un ouvrier, la nature des outils qu'il emploie, la vitesse à laquelle il se meut, permettent de réaliser une économie énergétique importante, et de reculer le moment d'apparition de la fatigue qui est à l'origine de nombreux accidents industriels. La multiplicité et la complexité des problèmes relatifs à l'activité physique de l'ouvrier exigent que des médecins s'occupent de la physiologie du travail et surveillent l'application pratique des enseignements qu'elle fournit; il y va de la santé, du rendement, de la sécurité individuelle et collective des ouvriers.

Cet exposé m'a paru nécessaire pour faire comprendre que

l'Education physique est une question d'éducation générale, s'adressant à tout le monde. Elle est cependant encore loin d'avoir chez nous la place qu'elle mérite. Certes, de nombreux efforts ont déjà été faits, mais il faut reconnaître que la situation est lamentable dans nos établissements d'instruction. A l'école primaire, l'éducation physique et les jeux sont relégués au dernier rang des préoccupations scolaires. Dans les écoles moyennes, athénées, collèges, écoles professionnelles et universités, la situation n'est guère

plus brillante.

Pour changer un tel état de choses, inadmissible à notre époque, il faut commencer par créer des cadres suffisamment préparés et suffisamment nombreux. Il faut former des spécialistes en éducation physique ayant un ensemble solide de connaissances théoriques et pratiques. Il faut former des médecins au courant du problème de l'éducation physique et leur confier le contrôle de la jeunesse de nos écoles et de nos associations sportives. Il faut que les uns et les autres constituent une élite, connaissant non seulement la pratique de l'éducation physique et du sport, mais encore, et d'une manière approfondie, l'anatomie, la physiologie, l'hygiène de la « machine humaine » dont ils ont à s'occuper dans un but de perfectionnement, et c'est à nos universités qu'il appartient de former cette élite.

Est-ce là une opinion trop osée, voire même déraisonnable ? Elle peut le paraître à ceux qui confondent encore éducation physique avec gymnastique et sport de compétition. Mais si on considère le problème sur ses bases réelles, si on pense qu'il s'agit de préparer des « éducateurs » qui auront à s'occuper du développement normal de la jeunesse et du maintien en bonne condition physique de toute une nation, le rôle de l'université devient indiscutable. L'exemple d'autres pays et les résultats déjà obtenus montrent que

cette manière de voir est fructueuse.

Grâce à l'appui du « Patrimoine de l'Université de Liège » auquel j'adresse tous mes remerciements, j'ai eu l'occasion d'étudier sur place plusieurs organisations étrangères.

En Autriche, chaque un versité possède un Institut Supérieur d'éducation physique. Pour y être admis, les étudiants doivent être inscrits régulièrement à une autre Faculté, le plus souvent médecine ou philosophie, avoir subi un examen médical approfondi et une épreuve pratique de gymnastique et de natation.

Les études durent 4 ans, plus une année de stage pratique comme moniteur dans une école primaire ou moyenne,

sous la direction d'un professeur diplômé.

Les cours théoriques généraux sont : l'anatomie et la physiologie humaines, la diététique, l'hygiène sociale et l'hygiène des exercices physiques, l'eugénique, la psychologie et la pédagogie, enfin les généralités sur les premiers soins à donner en cas d'accident.

Les cours théoriques particuliers comprennent l'histoire, la théorie et l'étude comparée des diverses méthodes de gymnastique, ainsi que des discussions de séminaire sur la valeur des exercices et l'organisation progressive des leçons.

Quant aux cours pratiques, ils comportent la gymnastique, les jeux et les sports : natation, aviron, escrime, tir, athlétisme, camping, alpinisme, ski et patinage. Il existe également des cours de gymnastique et de danse rythmique pour les jeunes filles.

Chaque étudiant reçoit un carnet sanitaire sur lequel on note le résultat des mensurations, pesées et visites médicales

auxquelles il est soumis régulièrement.

Pendant l'année de stage, les élèves apprennent à enseigner la gymnastique, les jeux et les sports aux enfants et aux adolescents des écoles. Ils le font en partie dans les écoles même, où la gymnastique et la natation sont obligatoires, en partie dans les plaines de jeux municipales où chaque enfant passe au moins une après-midi par semaine. L'élève moniteur dirige un groupe de 20 à 30 écoliers; l'ensemble des groupes est surveillé par un médecin et par un ou plusieurs professeurs diplômés des Instituts d'Education physique.

Bon nombre des élèves sortis de ces Instituts font carrière dans l'enseignement. Du fait qu'ils doivent obtenir un autre diplôme universitaire que celui d'éducation physique, ils sont à même non seulement de diriger la gymnastique, les jeux et les sports à l'école, mais en outre de donner un autre cours, tel que littérature, langues vivantes, sciences naturelles, etc.

On a fait un effort, couronné de succès, pour amener chaque année certains étudiants en médecine à prendre le diplôme d'Education physique. C'est sous la direction éclairée de ces médecins que fonctionne toute l'organisation de l'hygiène et de l'éducation physique de l'écolier.

Ces médecins assurent également le contrôle médical dans les sociétés sportives fréquentées par les adultes. Chaque université organise en outre des cours de gymnastique, de danse rythmique et de sports ouverts à tous les étudiants.

Actuellement en Autriche, depuis le moment où l'enfant entre à l'école jusqu'à l'âge adulte, il reçoit une « éducation physique » dirigée par des professeurs diplômés des Instituts universitaires et surveillée par des médecins spécialement formés dans ce but.

En *Tehéco-Slovaquie*, l'éducation physique a atteint un développement considérable grâce à l'organisation bien connue des « Sokols », mouvement populaire, à caractère national, qui s'est fait en dehors de l'Université. Celle-ci n'est cependant pas restée inactive et a créé, à Prague, un Institut Supérieur d'Education Physique annexé à la Faculté de Médecine. Les cours durent 4 ans et sont pratiquement analogues à ceux que l'on donne en Autriche.

Tous les élèves qui fréquentent cet Institut, de même que ceux qui suivent les cours de moniteurs organisés par les Sokols, sont examinés régulièrement par les médecins chefs des divers services cliniques universitaires.

Les installations de Prague sont anciennes, mais l'Etat organise un nouvel Institut Universitaire d'Education physique très complet, comportant des salles de cours, une bibliothèque, des salles de gymnastique et de sports, une piscine, des installations de plein air, et des laboratoires de physiologie, chimie biologique, histologie, biométrie, cinéma ralenti pour l'étude du mouvement.

Les élèves des écoles supérieures disposent d'une vaste « maison de sports » où ils viennent suivre des cours de gymnastique, de natation, d'escrime, de danse rythmique, etc., sous la direction de professeurs diplômés de l'Institut Universitaire et sous contrôle médical régulier.

En Tchéco-Slovaquie, le statut pratique de l'éducation physique est complet : depuis l'âge de 6 ans jusqu'à sa mort, un individu est à même, pour une cotisation minime, de faire de la gymnastique et des sports, d'acquérir et d'entretenir son éducation physique sous l'égide de moniteurs et de médecins compétents.

En Allemagne nombre d'Universités possèdent un Institut d'éducation physique. Ici également les études durent 4 ans avec un programme sensiblement le même qu'en Autriche, mais dans lequel les cours d'hygiène et de physiologie sont plus développés. Nous retrouvons le même principe que dans les Universités autrichiennes : les étudiants en éducation physique suivent en même temps les cours d'une autre faculté, médecine, sciences, philosophie.

Mais ici, tous les étudiants en médecine sont obligés de suivre les cours pratiques de gymnastique et de sports ainsi que le cours théorique d'hygiène de l'Education physique. Citons, à titre d'exemple, que ces cours ont été fréquentés par 6000 étudiants en 1932 à l'Université de Berlin.

Les installations comportent quatre salles de gymnastique et une salle de sport. Les recherches scientifiques se font dans les laboratoires de la Faculté de Médecine.

Il existe, en outre, à Charlottenburg, dans la banlieue de Berlin, une école supérieure d'Education Physique, organisation centrale d'Etat, ne dépendant pas des universités. C'est une école professionnelle supérieure ouverte à tous ceux qui sont porteurs d'un diplôme d'études moyennes supérieures. Le but de cette institution est de former des moniteurs pour les sociétés de sports. Les cours durent 3 ans, complétés par des stages annuels de 2, 3 ou 4 semaines.

Les installations sont très vastes et comportent tout ce qui est nécessaire à la pratique de la gymnastique et des différents sports, ainsi que des laboratoires de recherches et de contrôle. Les élèves passent régulièrement dans ces laboratoires et sont soumis à une série d'épreuves qui permettent d'étudier comparativement les effets de la gymnastique et de certains sports sur l'organisme.

C'est à Dortmund que sont réunis, sous la direction du professeur Atzler, les plus importants laboratoires dans lesquels on étudie expérimentalement la physiologie de l'exercice et du travail.

Ce vaste ensemble de bâtiments, encore incomplètement achevé, comporte un département de physiologie humaine et un département de physiologie animale, spécialisés tous deux dans l'étude de l'activité neuro-musculaire, dans l'étude expérimentale du « travail » pris dans son sens physiologique le plus général. Il y a en outre des laboratoires de chimie et un département de psycho-physiologie où l'on étudie les variations de fatigue, de rendement, d'attention, d'entraînement pour divers types de travail.

Ce centre de recherches réalise un exemple admirable de laboratoires ayant pour but la connaissance de l'homme norma en activité, les conditions générales du travail

humain sous toutes ses formes.

A Copenhague, l'Institut Universitaire d'Education physique est fréquenté par des étudiants qui suivent en même temps les cours de la Faculté des Sciences, ou de la Faculté de philosophie. A la fin de leurs études, ces élèves sont qualifiés pour devenir professeurs de gymnastique dans les écoles supérieures. Les laboratoires spéciaux sont situés dans le nouvel Institut de physiologie du professeur Krogh (Prix Nobel de physiologie). Ils ont pour but essentiel l'étude de l'anatomie et de la physiologie dans leurs rapports avec l'éducation physique. C'est également dans ces laboratoires que se font les démonstrations et les travaux pratiques de physiologie expérimentale de l'éducation physique, sous la direction du professeur Lindhardt, secondé d'un chef de travaux et de deux assistants.

Les recherches originales ont surtout porté jusqu'à présent sur la structure et la fonction du muscle, sur l'influence du travail sur la respiration et la circulation sanguine. Dans le domaine plus spécial de la gymnastique, on s'est attaché à l'analyse des mouvements en rapport avec leurs conditions mécaniques et leur influence physiologique. Les installations sont celles d'un grand laboratoire moderne, disposant de

ressources techniques nombreuses.

C'est à Copenhague qu'on a le mieux compris l'importance des laboratoires de recherches dans le domaine de l'Education physique, et c'est là que j'ai vu la réalisation la plus complète et la plus judicieuse d'un département expérimental dont le but est d'étudier scientifiquement les conditions d'activité et d'entraînement de l'homme.

En Hollande et en France, le statut de l'Education physique est en voie de complète réorganisation. Dans ce

dernier pays, les Universités de Paris, Lyon, Nancy et Strasbourg possèdent déjà des Instituts d'Education physique.

Ces quelques exemples démontrent qu'en Belgique la situation était insuffisante. Il fallait y remédier, et un arrêté royal du 10 octobre 1931 a décidé la création à l'Université de Liège d'un Institut Supérieur d'Education Physique annexé à la Faculté de Médecine, et la réorganisation de l'Institut de l'Université de Gand sur des bases nouvelles.

Pour être admis aux Instituts Supérieurs d'Education physique, il faut être porteur du diplôme de candidat en sciences naturelles et médicales, et d'un certificat constatant qu'on a subi avec succès une épreuve d'aptitude physique.

Trois épreuves permettent d'acquérir les titres de licencié, d'agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur et

de docteur en Education physique.

L'examen de licencié comprend : la pratique de la gymnastique éducative, des jeux et des sports; la théorie de la gymnastique; la biologie de l'éducation physique; l'hygiène générale et spéciale; l'analyse des mouvements; la biométrie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte; des travaux pratiques de biologie.

L'examen d'agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour l'éducation physique ne peut être présenté que par les licenciés, mais les deux épreuves peuvent être

subies en même temps.

Il comporte la pédagogie expérimentale; l'histoire de la pédagogie; la méthodologie générale; la méthodologie spéciale de l'éducation physique; une leçon de gymnastique. Le récipiendaire doit avoir fait des exercices didactiques pendant un an au moins dans un établissement d'enseignement moyen, sous la direction du professeur de méthodologie spéciale.

Enfin, pour être admis à l'examen de docteur en éducation physique, il faut être porteur du diplôme de licencié depuis

un an au moins, et présenter la défense publique d'une dissertation originale et d'une thèse acceptées par le Conseil de l'Institut.

Le fait de n'admettre dans les Instituts supérieurs d'éducation physique que des candidats en sciences naturelles et médicales classe immédiatement le niveau des études et permet d'atteindre le but que nous avons fixé : former scientifiquement une élite compétente et avertie, capable d'appuyer ses connaissances spéciales en éducation physique sur des bases générales solides. Cette élite doit comporter non seulement des licenciés, des agrégés, des docteurs en éducation physique, mais aussi des médecins, et il est indispensable d'aménager les cours de la licence en éducation physique pour les rendre accessibles aux jeunes gens qui poursuivent leurs études de médecine.

Comment peut-on comprendre la réalisation de ce

programme?

La pratique de la gymnastique, des jeux et des sports s'impose au premier chef. Il est nécessaire que les futurs professeurs d'éducation physique connaissent tout leur métier par expérience personnelle et puissent faire la démonstration impeccable de tous les exercices à leurs élèves. Il faut éga'ement qu'ils soient familiarisés avec la technique des divers sports et avec les méthodes d'entraînement propres à chacun d'eux.

Théoriquement ils doivent connaître les méthodes de gymnastique, leur étude analytique et critique, leur valeur comparative et les résultats auxquels elles conduisent.

Le cours de méthodologie spéciale leur apprendra la manière de combiner les exercices pour constituer une leçon harmonieuse, dont la difficulté variera selon l'âge, le sexe et le degré d'entraînement des élèves.

Les cours de pédagogie enseigneront l'art de commander une leçon de gymnastique, un jeu ou un exercice sportif, de les surveiller et de les modifier suivant le degré de fatigue des exécutants.

Le cours d'analyse des mouvements sera un cours d'anatomie en rapport avec le rôle physiologique des organes, plus particulièrement des os, des muscles et des nerfs.

La biologie de l'éducation physique comprendra la physiologie du mouvement chez l'homme normal. Elle étudiera les modifications fonctionnelles provoquées par l'exercice, le travail et l'entraînement, par exemple : augmentation de la résistance à la fatigue et de la vitesse de récupération; variations du rendement selon les conditions de nutrition, de température, de travail, d'âge et de sexe; accroissement de la vitesse d'exécution des mouvements et amélioration de l'automatisme, etc.

Le cours d'hygiène se limitera à l'hygiène individuelle, à l'hygiène scolaire et à l'hygiène du sport. Enfin les travaux pratiques de biologie permettront aux étudiants de s'initier aux notions de physiologie humaine et à la biométrie.

J'aimerais voir compléter ce programme par un cours réservé aux étudiants en médecine, traitant du contrôle médical de l'éducation physique et de l'entraînement, de l'orientation sportive en rapport avec la constitution, de la sélection des sujets aptes aux sports de compétition, de la pathologie du sport.

Les travaux pratiques et les recherches expérimentales nécessaires à l'élaboration des thèses de doctorat exigent des laboratoires. Ceux-ci doivent encore avoir un autre objet : faire progresser une science qui en est à ses débuts.

Dans le domaine de la physiologie de l'exercice et du travail, les problèmes qui se posent sont aussi nombreux que variés, et beaucoup de questions en apparence élémentaires manquent de bases solides.

Au point de vue biométrie, il faut préciser, par des séries de mesures simples faites sur les étudiants, sur les enfants des écoles, sur les ouvriers, les caractéristiques physiologiques de l'individu sain aux divers âges et dans diverses conditions.

Il est nécessaire également de perfectionner les tests actue's de la valeur neuro-musculaire et du rendement. Il importe de les compléter, d'en rechercher de nouveaux plus précis, de créer un système de mesures qui permettra d'évaluer scientifiquement les capacités physiques d'un individu. Il faut arriver à connaître ce qui différencie un sujet normal d'un sujet entraîné.

Ces recherches sur la biologie de l'homme au travail nécessitent des laboratoires bien outillés : laboratoires de physiologie où l'on recherchera par exemple l'influence de l'entraînement sur les divers métabolismes, l'influence des régimes alimentaires sur le rendement, l'influence des hormones sur l'énergie musculaire et sur la fatigue, etc.; laboratoires de chimie où l'on étudiera les modifications produites par l'exercice sur le sang, sur l'urine, sur les gaz de la respiration, sur les divers organes et tissus. Un laboratoire d'électro et de psycho-physiologie permettant de mesurer la conduction nerveuse, la vitesse des réflexes, l'attention, l'émotivité, complètera les grandes lignes d'un « service de recherches » répondant aux exigences d'un Institut universitaire d'Education physique. Le rôle d'un tel institut ne se limite pas à celui d'une école supérieure pour professeurs de gymnastique. Etant universitaire, il doit prendre place parmi les organisations similaires de l'étranger, telles que les Instituts d'Atzler à Dortmund, de Krogh à Copenhague, de Dürig à Vienne, de Laugier à Paris, pour n'en citer que quelques-uns parmi les plus connus.

La biologie de l'exercice et du travail se base sur la recherche scientifique, et seules, des études nombreuses, poursuivies avec méthode et persévérance, permettront de faire reculer l'empirisme et d'établir peu à peu les règles

de l'éducation physique rationnelle de l'homme.

Pour réaliser le programme prévu par l'arrêté royal, l'Institut comportera des locaux pour l'enseignement théorique : salles de cours, bibliothèque, laboratoires, et des installations pour l'enseignement pratique : salles de gymnastique et de sports, piscine, terrains pour jeux de plein air. Ces dernières seront organisées de telle sorte qu'elles puissent servir non seulement aux élèves de l'Institut, mais à tous les étudiants.

Il faut profiter de ces circonstances pour mieux faire pénétrer l'éducation physique dans le milieu universitaire, pour amener nos étudiants à une vie plus normale et plus heureuse en réalisant un meilleur équilibre entre leur activité intellectuelle et leur activité physique.

Résumons-nous. Les Instituts universitaires d'éducation

physique sont destinés à remplir plusieurs missions.

Ils assureront tout d'abord la formation des licenciés, agrégés, docteurs en Education physique et docteurs en médecine spécialisés.

Ils constitueront ensuite des centres de recherches scientifiques destinés à augmenter nos connaissances sur la physio-

logie du travail humain.

Ils permettront enfin aux étudiants de pratiquer intelligemment la gymnastique éducative et les sports en accord avec les nécessités de leurs études.

J'espère avoir montré dans cet exposé la nécessité de réaliser un tel programme et de mettre en activité aussitôt que possible les Instituts Universitaires d'Education physique.

Lucien Brouha.

Le conflit des méthodes dans l'étude critique de la littérature

M. S. Etienne, professeur de littérature française à l'Université de Liége, vient d'écrire un livre très intéressant et courageux (¹). Ce livre n'est rien d'autre qu'un réquisitoire, implacable par la force de sa logique, contre l'application des méthodes historiques à l'étude de la littérature, bien qu'il porte le titre rébarbatif de Défense de la Philologie.

Ce conflit est une vieille histoire. Lorsque Scaliger, invoquant Aristote, le célébrait comme le dictateur des lettres, Pietro Aretino insistait pour qu'il n'y eût d'autre règle que le caprice du génie, et d'autre base de jugement que le goût individuel. Lorsque le Chevalier de Méré, dans une lettre à l'Académie Française, se refusait à exprimer sur Virgile autre chose que l'effet produit sur son esprit et sur son cœur par les vers du poète, il anticipait sur Jules Lemaître et reprochait déjà à Brunetière de rénover le code classique que les Italiens avaient formulé au XVIIe siècle et de le déguiser sous les oripeaux des sciences naturelles. Mais cette vieille histoire a repris force et vigueur depuis le premier congrès international d'histoire littéraire tenu à Budapest en 1931. On a vu s'y affronter les deux méthodes

⁽¹) S. Etienne. Défense de la Philologie. Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Li.ge. Li.ge et Paris, 1933.

extrêmes qui s'opposent dans l'étude critique de la littérature. Rappelons brièvement leur position respective.

L'une est la méthode historique; elle s'en tient à la recherche des vérités historiques et objectives susceptibles d'éclairer l'œuvre à étudier, à l'observation des faits, soit individuels, soit collectifs, faits biographiques, faits bibliographiques, faits sociaux, modes littéraires, etc.; elle s'attache donc plus particulièrement à l'étude externe des œuvres. L'autre méthode considère la méthode historique comme dépourvue d'intérêt et ses résultats comme insignifiants; pour elle, l'essentiel réside dans ce que M. Etienne appelle « la philologie », c'est-à-dire l'étude interne des œuvres pour elles-mêmes et par elles-mêmes. Dans l'ordre actuel des choses, ceux qui l'appliquent sont des hérétiques. Mais un vaste mouvement est en train de se créer en sa faveur, au point que M. Etienne « qui s'était acheminé à Budapest sûr de s'y trouver bien isolé, s'est tout de suite vu rejoint par d'autres qui avaient, chacun à part, donné dans la nouveauté et l'hérésie ».

Nous le disions tout à l'heure, le conflit n'est pas nouveau. M. Etienne lui-même y avait déjà touché en 1926 (1). En Amérique, à propos d'un ouvrage sur une thèse de M. Magendie, le critique américain J. E. Spingarn déplorait que la science française eût perdu de ses qualités de synthèse sous l'influence des méthodes des historiens littéraires avides de détails futiles (2). Cet article de Spingarn provoqua de nombreuses controverses qui, en 1930, firent l'objet d'une monographie de M. Philippe Van Tieghem (3), Mais déjà en 1924, une commission nommée par le gouvernement

(1) Revue Belge de Philologie et d'Histoire, 1926.

⁽²⁾ The Romanic Review, vol. XVII, no 1 — et Creative Criticism, Oxford University Press, 1931, pp. 200-209.

(3) Tendances nouvelles en bistoire littéraire, Paris, 1930.

anglais avec mission d'examiner la place que doit occuper l'anglais dans le système d'éducation nationale, et d'en déterminer le programme, avait conclu, elle aussi, d'une façon hérétique (¹). En général, les idées de M. Etienne, ou plutôt les idées des non-historiens, sont assez populaires en Angleterre, excepté dans les cercles universitaires, traditionnalistes par essence. Cependant, même dans ces derniers, la nouvelle vérité fait des progrès immenses, les hérétiques ayant à leur tête un savant de grande valeur et de grande sensibilité en la personne de M. Lascelles Abercrombie (²).

Il est très difficile de résumer le livre de M. Etienne, d'abord à cause de la puissance de sa logique et de la sûreté de sa méthode. M. Etienne avance pas à pas, sûr du sol sur lequel il se meut, certain du but qu'il veut atteindre. L'entement la thèse s'échafaude, solide et puissante, et il est bien difficile de lui faire justice en la résumant; on risque d'enlever une pièce qui paraît accessoire à l'édifice et qui se révèle ensuite indispensable. Et puis, M. Etienne n'a certes pas écrit sa Défense de la Philologie pour les gens paresseux. Quand il dit que « le lecteur doit savoir la langue de l'écrivain, c'est-à-dire qu'il doit l'apprendre, car nous ne savons jamais la langue d'une autre personne », nous ne pouvons nous empêcher de penser, avec son livre sous les yeux, qu'il a diantrement raison.

* * *

Avant de critiquer la méthode historique en littérature, M. Etienne tient à faire la critique de la méthode historique telle qu'elle est appliquée à l'Histoire pure.

Non pas que M. Etienne se refuse à considérer l'Histoire

⁽²⁾ The Teaching of English in England, London, 1924, H. M.'s Stationary Office.
(3) Voir notamment A Plea for the Liberty of Interpreting dans Aspects of Shakespeare, Oxford, 1933.

comme une science exacte. Il reconnnaît que « l'histoire est une science exacte, tant qu'elle se présente comme un dépouillement des traces encore accessibles et une application de la critique historique et aussi longtemps qu'elle reste « historisante ». Mais il la déclare « illusoire » du moment qu'elle cherche à expliquer et à déterminer au lieu de décrire et de situer. Et il la déclare « fausse » quand elle prétend, comme c'est le cas pour l'histoire littéraire — qui doit rester une branche de l'Histoire — déterminer des individus

et des événements, c'est-à-dire des accidents.

Si l'Histoire, qui ne peut fournir que des vérités fragmentaires, ne peut établir des rapports entre ces vérités, à plus forte raison l'histoire littéraire ne peut-elle « unir les faits biographiques et autres, en quelque nombre qu'ils soient, quelque assurés qu'ils soient, à l'œuvre littéraire comme un antécédent à un résultat ». L'histoire littéraire ne peut jamais prétendre connaître toutes les données. De plus, sa matière, c'est un individu complexe et compliqué, que nous ne pouvons pas rappeler à la vie, « dont nous savons tout au plus ceux de ses comportements qui peuvent se transcrire grossièrement dans une biographie et qui ont été enregistrés sans méthode connue ».

Enfin, même si nous connaissions tous les antécédents d'un fait littéraire — et ceci est une condition irréalisable—ils sont enchevêtrés de façon si inextricable qu'il n'y a plus moyen de parler de déterminisme, puisque celui-ci ne s'applique qu'aux problèmes dont nous pouvons isoler chacun des éléments. Dans ces conditions, quelle est donc la valeur réelle de la méthode historique en littérature? L'ignorant n'a-t-il pas raison contre le professionnel, «lui qui entre chez un libraire pour y acheter un livre sans notes?»

Au point où nous en sommes, aujourd'hui que la méthode historique a eu le temps de faire ses preuves, on est bien forcé de constater « qu'elle nous éloigne d'autant plus de l'étude de la littérature qu'elle accorde plus d'importance à l'histoire » — et par conséquent, c'est un danger réel que cette déviation de la méthode littéraire vers l'histoire. « Elle est en train de se substituer à toute autre érudition. »

De cette dernière phrase, nous pouvons inférer que M. Etienne n'est pas un ennemi de toute érudition. Il n'est ennemi de l'érudition que lorsqu'elle éloigne le lecteur de l'auteur. La tâche qu'il trouve essentielle parmi toutes celles dont l'érudition se charge est l'établissement du texte authentique. Et il n'est pas seul à le croire. « Ce n'est pas seulement l'usage massif des fiches, leur interprétation abusive, ou la fragmentation des dossiers que l'on déplore, c'est la signification même du document (découpé, puis transcrit sur une fiche en vue de le classer dans une série) que l'on met en doute : toute une partie de l'histoire littéraire est

donc déclarée ou illégitime ou inutile ».

Quant aux études biographiques et aux études de milieux, qu'en pense M. Etienne? Ne peuvent-elles pas nous rapprocher de l'œuvre? M. Etienne en doute beaucoup. Il croit que le lien entre la biographie et l'œuvre n'est pas discernable. Non pas qu'il veuille interdire les recherches biographiques, car « elles permettent des reconstructions aussi instructives que les autres reconstructions historiques », mais ces reconstructions ne peuvent être, elles aussi, que fragmentaires. La biographie d'un auteur n'est pas la vie de cet auteur; elle donne ou explique encore moins « le jaillissement » de cet être nouveau que fut le créateur de l'œuvre « qu'il a dû enfanter dans une longue douleur ou dans une longue patience », de cet être nouveau que l'auteur lui-même n'avait pas prévu. Alors allons-nous expliquer ce que nous avons d'un auteur (son œuvre) par ce que nous n'avons pas (sa vie)?

Il en est de même des circonstances du milieu et de l'époque, dit M. Etienne. Comment peut-on prétendre que

tel milieu et telle époque produisent telle ou telle œuvre déterminée, lorsque l'expérience prouve qu'un même milieu ou une même époque ont produit des œuvres de caractères différents? « L'année de Bajazet est aussi l'année des Femmes Savantes et de bien d'autres œuvres ». Si les historiens « reconstituent l'époque d'une façon pour expliquer Racine, les voilà obligés de la reconstituer autrement pour faire comprendre Molière ». Ils sont donc obligés de faire un choix parmi les circonstances historiques, un choix « judicieux » qui explique telle œuvre et pas telle autre. Mais ce choix, qui l'a fait à l'origine, si ce n'est le tempérament de l'écrivain qui a saisi l'une ou l'autre occasion contemporaine et a évité ou ignoré toutes les autres occasions qui ne lui convenaient point? Par conséquent, c'est toujours de l'écrivain que nous devons partir, et non des faits qui l'entourent. « Dans la réalité, c'est Racine que nous commençons par comprendre et non pas les circonstances historiques; et après nous être rendu compte du choix qui nous est imposé, et seulement alors, nous pouvons, si le jeu nous plaît, rassembler autour du grand écrivain devenu document, tous les documents sur la tragédie, les règles, la connaissance du grec, le jansénisme ».

Que font au contraire les historiens? Obligés qu'ils sont de faire un choix parmi les circonstances du milieu, ils commencent par lire l'auteur et y chercher ces seules circonstances qu'ils sont certains de retrouver autour de lui. Quand ils ont établi celles-ci en dehors de l'écrivain, ils reviennent à leur point de départ, et étudient l'auteur, mais cette fois, comme ils sont surchargés d'un fatras de choses inutilisables, ils le comprennent moins bien et ne le comprennent qu'imparfaitement. Bien plus, ils n'aperçoivent pas la couleur qui est propre à l'auteur, l'essence qui le rend

différent des autres auteurs de son époque.

L'histoire ne peut pas être utile à l'intelligence des œuvres

littéraires, pas même lorsqu'elle prétend expliquer les allusions obscures que renferme une œuvre. La seule façon d'expliquer ces allusions, c'est par l'étude du texte, ou la philologie. Et M. Etienne ne craint pas de dire, condamnant ainsi toute une série d'œuvres du passé, ces œuvres qui sont la délectation des historiens à cause de leur obscurité : « Quand le commentaire est indispensable, c'est-à-dire quand l'allusion reste obscure malgré le texte qui l'entoure, l'auteur a manqué son but, la littérature impliquant un lecteur cultivé et non spécialisé... S'il y a des œuvres que leur ancienneté ou d'autres caractères rendent étrangères à nous et empêchent que nous les goûtions, s'il faut me faire l'âme d'un Italien du temps pour comprendre et goûter Dante, on ne trouvera pas mauvais que je n'entr'ouvre même pas son poème; et si je trouve un homme du XXe siècle qui a la prétention de s'être fait momentanément cette âme postiche, je lui dirai qu'il se vante. Il est possible que Lamartine ait écrit le Lac en pensant à Mme Charles; vous me demandez de lire le Lac en pensant à elle? Je m'en garde bien. »

Aussi la seule chose qui importe, c'est la philologie, c'est à-dire l'étude du texte. « Celui qui le premier a renseigné le public sur l'auteur, l'a distrait de la littérature; celui qui lui a expliqué, ne fût-ce qu'un mot du texte, l'a rapproché d'elle. »

M. Etienne se demande ensuite « s'il est possible de grouper les faits littéraires par « genres » ou selon des états de goût et de sensibilité comme le demandent les historiens littéraires ». On serait enclin à donner une réponse affirmative, puisque ces faits littéraires, contrairement aux faits historiques, sont puisés directement dans les œuvres de l'auteur, et relèvent donc de l'étude interne. Mais M. Etienne voit dans l'application de cette théorie des difficultés insurmontables.

D'abord, il ne croit pas qu'il soit possible de « sentir

historiquement », c'est-à-dire de faire abstraction de son goût personnel et de sentir autrement qu'on ne sent actuellement. Ensuite, même si l'on parvenait à concilier le goût personnel et le goût historique, il serait malaisé d'en régler la forme, c'est-à-dire de choisir le groupe d'auteurs contemporains dont on partirait pour établir la théorie. Enfin, arrivé à ce stade où l'on a réussi à obtenir même cette conciliation, il faudrait avoir recours à cet impressionisme que rejettent avec dédain les historiens littéraires. pour déterminer les caractéristiques particulières à un écrivain et les « précipiter » de façon à les séparer des qualités qui l'assimilent provisoirement à d'autres individus. Et alors quand vous aurez fait toutes ces manipulations, quand vous aurez noté les emprunts évidents, les ressemblances plus ou moins accusées, les causes occasionnelles, l'influence de l'écrivain dans la vie littéraire et sociale, aurez-vous pénétré l'essence de son originalité ? Pouvezvous prétendre que la valeur intrinsèque d'un auteur varie avec son influence? L'étude d'une influence n'est-elle donc pas plutôt l'étude d'un public que celle d'une œuvre?

Mais M. Etienne a une objection plus grave encore contre ces historiens littéraires, qui étudient les fluctuations des jugements exprimés sur une œuvre et qui croient ainsi étudier l'œuvre : c'est qu'en réalité la nature humaine ne change pas, alors que les historiens littéraires agissent comme si la nature humaine se modifiait avec les époques. La nature humaine ne change ni chez l'auteur, ni chez le lecteur. Par conséquent, lorsqu'on suit les fluctuations des réactions réciproques entre l'œuvre et le public, c'est l'accessoire que l'on étudie, c'est de l'histoire que l'on fait, et non pas de

la littérature, c'est-à-dire l'essentiel.

Tout cela n'empêche pas que le fait littéraire représenté par ce chef-d'œuvre ne puisse inaugurer un art, contribuer à former le public lettré, influer sur une technique nouvelle, « qui finit par faire partie de l'éducation du public lettré et des jeunes écrivains ». Mais alors nous entrons dans le domaine de la philologie, et nous abandonnons l'histoire littéraire

« On peut donc dire que l'intérêt des études biographiques est borné à elles-mêmes; que l'œuvre littéraire est individuelle et n'est molécule d'un genre ou d'un groupe que par une décision de l'historien; et enfin que l'étude de l'influence artistique (par conséquent aussi l'étude inverse des sources) appartient à la philologie, tandis que l'influence sociale est de l'Histoire ».

Quel est donc alors le domaine propre de l'histoire littéraire? C'est celui de l'histoire des conceptions. La conception nous est fournie directement par ce document irréfutable que constitue toute œuvre littéraire. L'histoire littéraire se distingue alors des autres histoires en ceci : c'est qu'elle devient une histoire véritablement humaine, celle des réactions psychologiques de l'homme autant que celle des actions qu'il subit. Comme telle, elle coïncidera parfois avec l'histoire politique. On ne peut pas l'en empêcher. Mais elle aura le mérite de ne manier que des faits au lieu de témoignages, et de se réduire à la connaissance des textes.

* *

Il est intéressant d'opposer aux opinions de M. Etienne, celles des historiens eux-mêmes et notamment celles de M. Daniel Mornet. « Il n'est pas vrai » dit-il (¹) « que ceux qui pratiquent et enseignent l'histoire littéraire « scientifique » excluent la critique psychologique, esthétique,

⁽¹⁾ Dans « Books Abroad », University of Oklahoma Press. April 1932.

philosophique. Aucun de ceux qui par de longs travaux s'efforcent de découvrir et de coordonner des faits n'a jamais dit ou laissé croire qu'ils suffiraient à rendre compte des chefs-d'œuvre. Il est vrai que, dans ce qu'il écrit, un historien pur de la littérature peut s'en tenir à cet exposé et à cette discussion de faits; mais il n'est pas vrai qu'il déclare la tâche terminée; il fait sa besogne; il laisse à d'autres le soin de la compléter. Croire le contraire serait prétendre qu'un médecin n'a pas le droit d'écrire un traité d'anatomie, sous prétexte que l'anatomie n'est pas explicative et qu'il faut s'en tenir à la physiologie ».

En deuxième lieu, M. D. Mornet — argument étrange — invoque les nécessités de l'enseignement en faveur de la méthode historique. L'application de celle-ci, étant relativement facile, il est aisé de trouver pour enseigner la littérature suivant ses principes « des bonnes intelligences qui ne prétendent pas au génie, mais simplement à la rectitude d'esprit, à la curiosité historique, à la patience du travail ». Mais, sur cent professeurs, on n'en trouvera pas un qui réussira « à entraîner ses élèves dans les voies mystérieuses et sublime du génie ».

En troisième lieu, il est utile que, à côté « des vérités pathétiques et frémissantes du sentiment et de la passion » qui sont le propre d'une époque peu favorable à la vérité historique, limitée peut-être, mais stable parce que faite de raison, de bon sens et d'objectivité, il est utile que les Universités persistent à maintenir cette dernière sans la rendre tyrannique.

Enfin, M. Mornet reproche aux non-historiens de ne s'être pas encore mis d'accord sur leurs méthodes et sur leurs résultats, comme les historiens le sont, pour l'essentiel, sur les leurs.

of the state of th

Peut-être n'est-il pas très équitable de comparer les idées de M. Etienne, exposées dans un livre de 72 pages, avec celles de M. Mornet contenues dans deux pages d'une revue et par conséquent très probablement incomplètes et manquant de l'espace qui pourrait les étayer par des preuves et les rendre plus convaincantes. Mais nous pouvons supposer que ces trois objections constituent la quintessence de la réponse des historiens, et nous pouvons nous en contenter, en attendant.

* *

En tout premier lieu, je dois avouer que je suis très perplexe et que je me sens plutôt disposé à prendre une position intermédiaire entre les deux thèses. La critique scientifique nous a donné des choses précieuses, et je ne vois pas pourquoi nous les abandonnerions et n'en ferions pas usage. C'est, à mes veux, une erreur d'accuser la science d'indifférence artistique. Je ne vois pas d'incompatibilité entre la recherche des faits et la jouissance esthétique ou autre d'une œuvre. Mais je trouve deux fautes capitales dans la critique réaliste ou scientifique : tout d'abord elle est trop portée à croire que l'explication des conditions vraies ou supposées qui ont entouré l'élaboration d'une œuvre suffit à expliquer l'œuvre; ensuite la facilité relative de sa méthode a incité les universités à gaspiller des énergies dignes d'une meilleure cause. Par contre, la critique « philologique » est bien vague dans ses méthodes, et je ne vois pas pourquoi, telle qu'elle est exposée par M. Etienne, elle doive se montrer si intransigeante. Qu'on me permette de m'expliquer sur ces points.

* *

M. Etienne l'a dit avec raison : « c'est la causalité en histoire qui est en question » et la critique négative de

l'histoire littéraire est intimement liée à celle de l'Histoire pure. Il est certain que l'intérêt que nous montrons pour le passé est le résultat d'un besoin intellectuel et spirituel, qui s'est développé surtout depuis les découvertes de la théorie de l'évolution. Si nous pouvions connaître toute l'histoire de l'Homme, nous pourrions peut-être découvrir un principe de causalité qui nous aiderait à comprendre l'avenir. Mais aujourd'hui, quels que soient les espoirs entretenus par les premiers chercheurs relativement aux résultats possibles, pouvons-nous persister dans la crovance que l'histoire nous aidera à résoudre l'énigme de la destinée humaine, ou même à établir des lois pratiquement utiles à l'humanité? Par ailleurs, en admettant que cette question puisse recevoir une réponse affirmative, la nature des recherches historiques faites actuellement les justifie-t-elle? Parmi tous ces chercheurs qui passent leur vie à faire des investigations sur des détails obscurs, à collationner des documents, à retravailler des sources abandonnées, à trier les dépouilles du temps, combien y en a-t-il capables de distinguer entre ce qui est futile et utile, entre les faits susceptibles de contribuer à un but philosophique ou pratique et ceux qui ne peuvent être d'aucune utilité collective? M. Etienne l'a bien dit. La première besogne de l'historien, c'est de vérifier l'authenticité des faits; pour y parvenir, il applique la méthode scientifique dans son appréciation des documents et des preuves que ceux-ci lui fournissent. Mais ici s'arrête la valeur scientifique de l'histoire. Lorsqu'il s'est rapproché le plus possible des faits, l'historien se croit obligé d'estimer leur importance relative et d'imaginer des rapports de cause à effet. Ce travail ne peut jamais avoir de précision scientifique, et encore moins de validité scientifique. M. Etienne se limite à une seule raison : « l'énorme masse des documents sur l'époque actuelle nous empêche de les connaître tous; la pincée de documents sur les

autres, ne représente que des fragments d'une réalité qui a été cohérente ». Mais il est d'autres raisons. Contrairement au physicien, l'historien ne peut faire plusieurs expériences avec les faits qu'il manipule. Ensuite, il manipule non pas des faits physiques, mais les éléments toujours fuyants, toujours imprécis de la personnalité humaine. Il y a du vrai dans le paradoxe d'Oscar Wilde: l'historien est un savant qui cherche à donner une description exacte de ce qui ne s'est pas passé. Ce que nous savons du passé est basé sur des preuves qui ont été enregistrées par des êtres humains aussi faillibles que nous, même lorsqu'ils ont vu de leurs propres yeux les événements qu'ils décrivent. A plus forte raison le sont-ils lorsqu'ils rapportent les témoignages de témoins oculaires.

Lorsque M. Mornet compare l'historien, littéraire ou non, à un anatomiste, il oublie une chose. C'est que la possession et l'observation d'un seul os peuvent permettre à l'anatomiste de reconstruire un squelette avec assez bien d'exactitude; mais les reconstructions de l'historien, basées sur les fragments d'information subjective dont il dispose, ne peuvent être plus que des conjectures. Ensuite lorsque l'anatomiste reconstruit, il sait qu'il peut tirer de sa reconstruction un résultat pratique. Mais la connaissance historique de ce qui s'est passé un jour ne nous aidera pas à résoudre une situation présente. En supposant même que cette situation reproduise toutes les caractéristiques de l'autre — ce qui est une supposition gratuite, car nous ne connaissons pas toutes les caractéristiques de l'autre, et la marche de la vie empêche la reproduction fidèle de tous les é'éments dans leur intensité absolue et relative — nous devrions attendre la fin de la situation pour en connaître tous les éléments, c'est-à-dire un moment où notre expérience ne peut plus nous servir.

Enfin, lorsque l'historien décrit le passé, il s'illusionne s'il croit nous donner une explication scientifique de faits authentiques, quel que soit l'appareil critique dont il charge son propre texte. Son récit est essentiellement une création de son esprit, déterminée par la somme de ses connaissances, certes, mais surtout par la qualité de son jugement et la puissance de son imagination. Je ne dis pas qu'il ne parviendra pas à la Vérité, car la Vérité peut se percevoir par intuition, mais cette Vérité ne sera pas scientifique et elle sera incontrôlable. Je ne nie pas non plus que l'historien ne puisse, de temps à autre, arriver à ce que M. Mornet appelle « des vérités limitées, mais objectives ». Mais de même que les faits n'ont aucune valeur pour le scientiste aussi longtemps qu'il ne peut ériger une théorie qui les explique, les faits historiques sont stériles aussi longtemps que l'historien ne peut en tirer des lois de développement humain ou social. Avouons que jusqu'à présent les historiens eux-mêmes ne sont pas parvenus à se mettre d'accord. Hegel, Carlyle, Buckle, Marx, Lamprecht, Taine, Brunetière, Croce, Spengler nous ont donné leurs interprétations, mais elles varient avec chacun d'eux. En attendant, les musées d'archives ont acquis la dignité de laboratoires scientifiques; on se console en accumulant les matériaux par simple plaisir d'accumuler les matériaux, sans penser à l'édifice qu'on va ériger, et même sans se demander si l'on s'en servira pour bâtir un édifice; et l'université - qui, dit M. Mornet, « est le seul asile qui reste ou qui peut rester aux vérités historiques » incite des armées de travailleurs à amasser des faits et des faits, à bêcher des terrains qu'elle sait être improductifs, à écrire des thèses qu'elle sait être futiles et que personne ne lira, à ne plus savoir distinguer entre ce qui est sérieux et ce qui est puéril. Car naturellement, il est des cas où l'histoire est utile et nécessaire, et même des cas où elle satisfait un désir d'explication qui existe en toute personne d'intelligence normale. Nous aimons savoir comment l'idée démocratique, le régime parlementaire, l'Empire Britannique, l'Eglise Romaine parvinrent à s'imposer au monde. La connaissance des causes de la guerre peut amener un âge de paix et mettre fin à des susceptibilités dangereuses. Mes reproches ne s'adressent qu'à ces exagérations auxquelles nous conduit une conception scientifique étriquée de l'histoire. Aujourd'hui on accorde autant d'importance à la recherche du nombre de bouteilles de porto transportées de Lisbonne à Londres en 1703, à l'époque du Traité Methuen, qu'au développement de

notre système bancaire!

Ce qui est vrai de l'Histoire pure, l'est aussi de l'histoire appliquée à toutes les branches de l'activité humaine, et notamment de l'histoire littéraire. Nous avons aujourd'hui des histoires des idées politiques, des religions, du roman, du théâtre, de la poésie, de la sculpture, de la peinture et même des histoires des conceptions historiques, et des histoires de la critique. Nous ne nous contentons plus de lire un poème ou de regarder une peinture et d'en tirer tout le plaisir que nous pouvons en tirer. Nous avons plutôt tendance à nous éloigner de l'œuvre et à n'en considérer que l'histoire externe. Si nous contemplons un vieux tableau, nous tenons surtout à savoir s'il fut réellement l'œuvre du maître ou si ce dernier eut recours à l'aide de ses disciples, et pour déterminer ce détail accessoire, nous faisons appel au concours de la chimie et aux rayons ultraviolets. Si nous étudions Shakespeare, nous cherchons à déterminer, avant tout, la date de telle œuvre particulière, la part qui revient à d'autres que Shakespeare dans la rédaction de l'œuvre, ce qu'il doit à ses prédécesseurs, etc. Quelle que soit l'œuvre que nous étudions, on nous demande en premier lieu de la placer dans son milieu historique; nous devons respecter les suggestions extérieures qui l'ont dictée; la mettre en rapport avec les œuvres antérieures; examiner les emprunts techniques faits par celui qui l'a créée; suivre les influences qu'elle a exercées; recréer l'état d'esprit particulier qui détermina son auteur à l'écrire; grouper l'œuvre dans une classification des genres, et l'auteur dans une école, et déterminer, comme le ferait un biologiste étudiant l'évolution historique des espèces, la place particulière occupée par l'œuvre dans l'évolution historique des genres. Concurremment, d'autres spécialistes s'occuperont de fournir un texte nouveau et précis et publieront le résultat de leurs recherches en l'accompagnant de toutes

les variantes fournies par les éditions précédentes.

Loin de moi l'idée de condamner de tels travaux d'une façon aussi absolue que « semble » le faire M. Etienne. Je pense au contraire que, constitués comme nous le sommes à notre époque de curiosité intellectuelle, notre appréciation d'une œuvre d'art ne peut qu'être plus complète si nous y ajoutons d'autres intérêts que ceux que peut nous donner la lecture pure et simple du texte, même si le texte à notre disposition est bien établi. Je n'oublie pas que ces intérêts externes ne sont qu'accessoires et que souvent ils ne sont qu' « une part de l'éducation continuelle et progressive que chacun de nous s'efforce de parfaire en lui-même ». Mais ce n'est pas toujours le cas. Je doute beaucoup qu'on puisse apprécier pleinement Shakespeare si on ne connaît pas les conditions théâtrales de l'époque élizabéthaine. De même il y a dans « Le Marchand de Venise » des scènes qui doivent souverainement déplaire à tout lecteur non raciste, mais qui deviennent lumineuses lorsqu'on s'approche de l'œuvre en connaissant à l'avance l'attitude du public élizabéthain envers les juifs — ce qui ne veut pas dire que Shakespeare ait voulu nous dépeindre en Shylock un ogre au nez crochu, une odieuse figure comique, car si telle avait été son intention, pourquoi aurait-il écrit les tirades de Shylock? Pour comprendre Shylock, le texte me suffit, car Shylock est un type humain compréhensible, mais pour

comprendre ceux qui l'entourent, le texte ne me suffit plus, surtout quand je me trouve en présence d'un juif que je soupçonne avoir joui de la sympathie de son créateur. On me dit aussi que la biographie de l'auteur ne peut pas m'aider à mieux comprendre son œuvre. M. Etienne veut bien admettre cependant qu' « il n'est pas indifférent d'aimer Racine d'une autre façon qu'un ignorant, de se souvenir de la faveur de Louis XIV, du sentiment de ses admirateurs, même de celui de Voltaire, de tel détail de sa vie, de la Champmêlé, des antipathies et des réserves de Saint-Evremond et de Mme de Sévigné; tout cela se confond, quand nous le voulons, avec le reste, dans la jouissance, et la rend supérieure ». Mais ici encore M. Etienne prétend que ce n'est pas là information professionnelle - et plus tard il dira qu'il ne peut croire « que la biographie soit parallèle à l'œuvre et que l'œuvre s'insère dans un groupe rationnellement défini ». Et pourtant, n'y a-t-il pas des poètes dont les œuvres ne sont rien d'autre qu'un essai de résoudre leur dilemme intérieur, un refuge ou une arme pour se protéger contre eux-mêmes, un masque qui les aide à se cacher aux autres et à eux-mêmes, un moyen de « tranquilliser leur être interne », comme dit Gæthe. M. Etienne me répondra : « Qu'importe, puisque j'ai l'œuvre ». Il a raison, mais en partie seulement. Je sais, pour en avoir fait l'expérience que dès l'instant où il me fut donné de pénétrer dans l'atelier où furent élaborées les idées et les souffrances de Nietzsche et de Tolstoï, j'ai trouvé dans chacune de leurs œuvres une signification que le texte seul ne m'aurait pas fournie et dans toute leur production une unité conditionnée par la seule personnalité de l'auteur. Naturellement une telle méthode n'est applicable qu'à des poètes qui, pour employer une expression même de Nietzsche ne sont pas de simples « appareils à enregistrer », mais de vrais êtres humains, en chair et en os, souffrant de douleurs et de passions humaines. J'admets que ces cas où la biographie d'un auteur peut expliquer les œuvres de son esprit, sont très rares. Mais le phénomène ne peut-il pas se produire sans que, pour cela, l'œuvre perde son intensité? Ne devient-elle pas plus claire? Si pour mieux comprendre l'œuvre de Tolstoï, j'ai eu recours aux Mémoires de Gorki, au Journal de la Comtesse Tolstoï, aux Souvenirs de sa fille et à la correspondance de l'auteur lui-même, et si après ces lectures j'ai saisi la nature païenne élémentaire, la sensualité native, la joie de vivre instinctive, le paganisme outrancier de l'écrivain russe, ne suis-je pas mieux armé pour pénétrer son œuvre, la comprendre et en saisir l'unité?

le me demande aussi s'il est possible de pénétrer la pleine originalité d'une œuvre, sans la comparer avec celles qui l'ont précédée, en la jugeant in abstracto, comme un accident personnel, en la supposant créée par une inspiration personnelle indépendante de toute influence externe. Ce qui fait l'originalité d'un auteur, c'est sa capacité de rajeunir un thème que d'autres ont traité. Après tout, les auteurs sont continuellement occupés à combiner les mêmes éléments de la pensée, « das Gemeine ». Ce qui les rend distincts les uns des autres, c'est le nombre et la qualité des éléments additionnels qu'ils apportent, chacun, au thème commun; c'est leur façon supérieure et particulière de cristalliser en chef-d'œuvre des éléments qui appartiennent au patrimoine commun, de transformer le monde ancien en monde nouveau, par l'alchimie de leurs sens et de leurs sentiments. En quoi l'œuvre de l'artiste peut-elle pâtir de cette étude « externe »? Son originalité n'est-elle pas susceptible de m'échapper si je me contente de l'élément interne uniquement, c'est-à-dire si je la place dans l'invention d'une situation devenue banale, d'une affabulation si souvent exploitée, et l'usage de formes déjà employées?

D'un autre côté, il m'est très difficile de croire aux apparitions miraculeuses de génies. M. Etienne semble y croire, et nie que les œuvres puissent avoir été créées à cause de circonstances externes. « Si nous reconstituons » dit-il, « comme nous le pouvons le XVIIe siècle, une chose me frappe : c'est que les circonstances n'aient pas fait surgir le grand écrivain libertin dont les historiens sont en droit de réclamer le manuscrit à cette date ». Ici M. Etienne a à la fois tort et raison. J'admets avec lui que les circonstances n'ont pas fait Racine. Mais je voudrais

lui poser le petit problème que voici :

Si je compare le drame de la Restauration en Angleterre et le théâtre qui lui fut contemporain en France, je note dans le domaine de la comédie d'un côté la licence de Wycherley et de Vanbrugh, la grossièreté de Dryden, l'obscénité d'un Etheredge et de foule d'autres auteurs; de l'autre, les pages presque pures de Corneille, Molière et Regnard. Dans le domaine de la tragédie, je trouve la violence et la passion effrénées de Lee, Otway, Dryden, à côté de la dignité et du contrôle de soi d'un Corneille et d'un Racine. Les héros et les héroïnes du drame classique français ne se laissent pas dominer par la passion et l'impulsion; ils leur résistent, et même souvent les dominent grâce à la raison qui leur dicte leur devoir. Au contraire les héros de la tragédie de la Restauration et même ceux du théâtre Shakespearien (à l'exception de Hamlet et de Brutus), sont dominés par la passion; elle domine même les actions des héroïnes, car si celles-ci en général font leur devoir, ce devoir est le plus souvent identique aux ordres de leurs sentiments

En présence de ces faits, je suis d'accord avec M. Etienne pour prétendre que nous ne pouvons pas en tirer des conclusions concernant la vie des Anglais et celle des Français au XVIIe siècle. Je suis également d'accord avec

lui pour douter de la valeur de l'école de Taine et de ses disciples, car si nous lui reconnaissions une valeur, nous serions obligés de dire que les Anglais du XVIIe siècle étaient immoraux et les Français moraux. Mais le problème n'en existe pas moins, cependant. Pourquoi cette différence? l'entends la réponse de M. Etienne : « J'ai les œuvres et cela me suffit. C'est le tempérament de l'écrivain qui a fait un choix dans les circonstances de l'époque, et par conséquent c'est lui que nous devons commencer par comprendre et non les circonstances historiques ». Mais ici je persiste et je demande : « Mais comment se fait-il que, dans le cas de mon problème, tous les écrivains anglais ont fait le même choix, et tous les écrivains français un choix unanimement différent? Les circonstances historiques ne peuventelles expliquer une situation que l'œuvre elle-même ne parvient pas à m'expliquer? Par exemple, ne puis-je pas trouver que les Français autant que les Anglais du XVIIe siècle donnaient la préférence à des œuvres théâtrales, parce que le goût du public se dirigeait vers le théâtre; ne puis-je pas ensuite trouver que les Français y conduisaient leurs femmes et leurs filles, tandis que les Anglais les laissaient au foyer domestique, ce qui explique que Racine devait être vertueux et que Wycherley pouvait être obscène. Certes cette explication n'ajoute pas grand'chose à la jouissance que je puis tirer de l'œuvre, mais je suis bien forcé de conclure que le choix de Racine n'était pas tout à fait personnel. Il était de son temps en ce sens qu'il reflétait les goûts de son temps, et non pas le temps lui-même - ce qui est différent.

Nous aimons ce que nous ne sommes pas, et nous ne sommes pas ce que nous croyons être. Aussi, la littérature n'est-elle pas la vie, ni l'histoire, ni de la matière pour faire de l'histoire. La littérature est un parchemin sur lequel sont tracées les pensées de l'auteur, et ces pensées sont le plus souvent le résultat de la lutte de l'imagination contre la

réalité. Mais ces pensées sont cependant enregistrées suivant un mode qui n'appartient pas toujours à l'écrivain, qui lui est imposé par les goûts de son temps — et ceci, M. Etienne n'a-t-il pas trop tendance à l'oublier?

Ces considérations amènent une autre observation. Nous pouvons conclure de ce qui précède qu'une œuvre d'art

est constituée de trois éléments qui sont :

1. L'auteur qui crée;

2. Le moyen qu'il emploie pour exprimer sa pensée (ou technique);

3. Le sujet qui reçoit l'œuvre.

Le rapport entre les deux premiers éléments est permanent et invariable. L'œuvre existe dans la forme que l'auteur a directement donnée aux expériences qu'il enregistre dans son œuvre. Cette forme est déterminée le plus souvent par des conditions auxquelles l'artiste a dû se soumettre, consciemment ou inconsciemment, mais le plus souvent, avec une célérité consciente. Je suis persuadé que Shakespeare, lorsqu'il écrivit ses œuvres, le fit dans la forme dramatique, parce que celle-ci était populaire; Shakespeare avait probablement en vue l'achat de cette ferme qu'il avait remarquée lors de son dernier passage à Stratford. Il les écrivit aussi en se soumettant aux conditions techniques du théâtre du Globe, aux habitudes et goûts de son public, à l'état des connaissances à cette époque. Ses nombreux spectres sont des spectres du XVIe siècle; sa poésie a la vigueur et les images du XVIe siècle; une grande partie de cette poésie ne se justifie que par les conditions théâtrales du temps. Tout cela appartient à l'œuvre mais doit cependant être expliqué « historiquement » si je veux saisir l'œuvre dans sa plénitude et dans sa complexité.

Mais tout autre est le rapport entre le second et le troisième élément. Ici le sujet crée son interprétation de l'œuvre. Ici l'œuvre devient ce qu'elle doit être en ordre

principal, c'est-à-dire spirituelle, et non plus matérielle. Considérée dans ce rapport, l'œuvre a une existence créatrice, continuellement créatrice, et par conséquent continuellement changeante. Les expériences qu'elle éveille dans celui qui la reçoit sont individuelles et uniques. Il semble donc que ce serait commettre une erreur que de vouloir en limiter l'explication ou l'interprétation à ce que nous la supposons avoir été à l'époque où elle fut écrite. Une œuvre d'art n'existe que dans ce qu'elle signifie à quiconque veut la recevoir. Elle a donc autant d'existences qu'il y a d'individus qui la reçoivent. Mais pour moi, elle n'existe que dans ce qu'elle signifie pour moi; elle n'existe que dans ce que mon attention au texte y a découvert. Tout ce que moi ou un autre nous y avons découvert par manque d'attention ne relève pas des trois termes que j'ai énumérés plus haut, et par conséquent

n'appartient pas à l'œuvre.

l'ai reproché à M. Etienne de ne pas avoir déterminé exactement ce qu'il entend par le mot « philologie ». Je crois cependant comprendre qu'à son sens elle a pour tâche : l'éducation de l'attention que l'étudiant doit accorder à l'œuvre. Du moins c'est ce que je conclus de l'analyse faite par M. Etienne de l'Hymne de V. Hugo (Chants du Crépuscule). L'enseignement de la littérature consisterait donc à développer la capacité de pénétrer dans le texte et d'en extraire tout ce qui s'y trouve de façon à juger l'œuvre d'après ses résultats et non plus d'après ses intentions, comme le font les historiens scientifiques. L'attention est une faculté qui doit être éduquée, et le rôle du professeur de littérature devient, dans ce cas, extrêmement fécond, même au point de vue de la recherche de la vérité. Son rôle ne consiste plus alors à « entraîner ses élèves dans les voies mystérieuses et sublimes du génie », ni à n'entrevoir que « des vérités indémontrables », en faisant fi « des vérités démontrables » et en engageant « tous les

esprits dans ces chemins mystérieux où l'on sent la vérité du génie, où l'on entre en communion avec elle», comme le dit M. Mornet avec une ironie à peine voilée.

Si la définition de « philologie » est celle que je me suis permis de suggérer, il s'en suit que cette méthode est bien plus précise et plus scientifique que celle des historiens. Il s'ensuit également qu'elle est un remède contre les excès de la critique métaphysique, de la critique impressionniste et de la critique esthétique. Elle m'oblige à me servir de ce que j'ai certainement (l'œuvre). Elle me dicte aussi comme méthode de ne pas m'abandonner à un jugement spéculatif, comme le fait souvent la critique impressionniste. La critique réaliste, partant d'éléments externes, croit pouvoir établir les intentions de l'auteur. La critique impressionniste, partant d'éléments internes, croit aussi pouvoir déceler les intentions de l'auteur. Ils commettent la même erreur : celle de faire de la théorie pure. Nous ne pouvons jamais être certains des intentions d'un artiste; mais nous pouvons toujours savoir ce qu'il a fait en réalité, puisque nous avons l'œuvre.

Le rôle du professeur de littérature devient donc celui d'un éducateur de l'attention de ses élèves. La qualité qu'il doit posséder n'est donc pas celle dont parlait M. Mornet; un cours de littérature devient donc une confrontation de

l'attention de l'élève et de celle du maître.

Mais cela implique-t-il que la méthode historique doive être complètement abandonnée? Je ne le crois pas. D'abord, ma compréhension du texte peut être rendue plus aisée par la compréhension des conditions techniques et autres auxquelles je faisais allusion lorsque je discutais du rapport existant entre les deux premiers éléments, à savoir l'auteur et l'œuvre. Cette méthode peut notamment me protéger contre certaines tendances par trop «impressionistes», qui peuvent détourner mon attention du texte lui-même, et

m'inciter à lui donner telle interprétation moderne, tendancielle ou tendancieuse, qui m'éloigne de la vérité objective et me pousse vers une vérité par trop subjective, qui peut devenir dangereuse dans l' « enseignement de la littérature ». Maître et élèves veulent comprendre « Hamlet ». Ils veulent confronter leurs opinions et arriver à une conclusion qui les satisfasse tous ou les mette tous d'accord. Pourquoi leur refuser de lire ce que Shakespeare lui-même avait probablement appris, directement ou indirectement, sur les « mélancoliques » avant d'entreprendre l'étude du texte ? Des intentions ? Non. Une meilleure compréhension des résultats. Pourquoi la philologie ne se servirait-elle pas des découvertes de la critique historique ou réaliste, lorsque celles-ci peuvent renforcer le jugement auquel l'a conduite l'observation des résultats, c'est-à-dire l'étude du texte ?

Aux deux méthodes qui s'affrontent pour l'instant dans l'étude critique de la littérature, je voudrais donc en ajouter une troisième, qui tend à concilier les deux méthodes extrêmes. C'est celle qui appelle plus ou moins l'histoire à l'aide de la philologie, mais donne à l'histoire un rôle subsidiaire, qui ne se justifie que lorsqu'il complète ou

renforce les résultats de la philologie.

Il était temps d'ailleurs qu'une voix autorisée se fît entendre contre les excès de la méthode historique. Quiconque observe d'une façon rationnelle ce qui se fait actuellement dans les séminaires de recherches littéraires de nos universités et de nos sociétés savantes est épouvanté devant la masse de découvertes triviales et futiles qu'on imprime. On ne se contente pas d'amonceler des détails superflus concernant les grands noms de la littérature et de l'art; on entreprend solennellement des investigations compliquées sur des œuvres puériles d'auteurs insignifiants. Les gens qui s'appliquent à ces niaiseries le font très sérieusement et sont considérés avec respect dans les milieux académiques.

Cette tendance à s'occuper de choses insignifiantes et à négliger tout ce qui peut avoir une certaine importance a donné naissance à de multiples passe-temps et notamment à une science nouvelle qu'on appelle « bibliographie » qui s'intéresse plus à l'impression et à la reliure des livres qu'à leur contenu et qui voudrait nous faire croire que l'étude minutieuse des erreurs typographiques, des taches d'eau, des premières pages et des titres a beaucoup de rapport avec la critique esthétique. Jusqu'à présent cette science n'a pas encore envahi nos universités. Dieu nous en préserve! Mais pour l'instant, sous l'influence pernicieuse de l'application des méthodes historiques, des tas de jeunes gens sont en train de gaspiller leur temps à l'étude de faits sans importance, et ils ne s'aperçoivent même pas de la futilité de leurs efforts. Que ceux qui en doutent lisent les titres des thèses doctorales rédigées dans nos universités, ou des articles publiés dans nos revues historiques et philologiques. Et l'on s'étonne après cela que l'humanisme décline! Aussi le livre de M. Étienne vient-il à son heure. Remercions-le de nous avoir forcés à réexaminer quelquesuns de nos principes.

V. BOHET.



LÉOPOLD-AUGUSTE WARNKŒNIG, Professeur aux Universités de Liége (1817-1827), de Louvain (1827-1830) et de Gand (1831-1836).

Quelques notes sur Warnkænig et sa Correspondance

Lorsque le roi des Pays-Bas Guillaume Ier décréta, le 25 septembre 1816, l'organisation de l'enseignement supérieur en Belgique, il avait décidé d'y ouvrir simultanément trois Universités d'Etat — exactement autant qu'il y en avait alors en Hollande — et de les établir à Gand, à Liége et à Louvain. Mais il rencontra d'insurmontables difficultés pour recruter dans le pays même le nouveau corps professoral. Il ne faut pas trop s'en étonner. Deux ans après l'annexion de la Belgique à la France, un simple arrêté de l'administration du département de la Dyle, daté du 4 brumaire an IV (25 octobre 1797) et pris sur le réquisitoire du commissaire du Directoire, avait brutalement supprimé l'Université de Louvain, où s'était concentré, durant plus de trois siècles et demi, le haut enseignement de nos provinces.

Sous l'Empire, le gouvernement français s'était contenté d'ouvrir des Ecoles pratiques de médecine et de chirurgie à Anvers, à Bruxelles, à Gand, à Liége et à Louvain, ainsi que des Facultés des lettres et des sciences à Bruxelles et à Liége; enfin, une Ecole de droit, créée à Bruxelles en 1804, avait été érigée aussi en Faculté le 25 mars 1806. Ces établissements, qui avaient pour but principal d'assurer la formation professionnelle des jeunes gens qui aspiraient aux fonctions publiques et aux carrières libérales, étaient absolument insuffisantes pour combler la lacune résultant de la destruction radicale de la vénérable Alma Mater belge.

La tradition scientifique avait été brusquement interrompue, la vie intellectuelle languissait dans le marasme et le goût des études désintéressées se perdait chaque jour davantage.

Le roi des Pays-Bas se vit donc obligé, pour pourvoir les nombreuses chaires qu'il voulait fonder, de faire aussi appel au concours de savants étrangers. Il recruta la plupart d'entre eux en Allemagne (¹), où beaucoup d'Universités étaient devenues à cette époque de brillants foyers de culture scientifique et avaient réussi, grâce à l'excellence de leurs méthodes, à former toute une pléiade de philologues, d'historiens et de juristes de haute valeur. C'est ainsi que la Belgique devint une sorte de « pays de mission » pour la science allemande.

Au premier rang de ces « missionnaires » d'un nouveau genre, il convient de citer Léopold-Auguste Warnkænig (²). Il était né en 1794 à Bruchsal, ville située aujourd'hui dans le grand-duché de Bade, mais qui appartenait alors au prince-évêque de Spire, dont son père était administrateur des domaines. Il avait commencé ses études de droit à l'Université de Heidelberg, où il fut l'élève de Heise, de Zachariæ et de Thibaut, et les avait achevées à celle de Gættingue, où il avait été attiré par le renom de Hugo. Il y avait obtenu en 1816 le diplôme de docteur utriusque juris et peu après le titre de Privat-Dozent.

⁽¹) On trouvera sur ce point d'éloquentes statistiques dans l'étude de M, F. KRAENTZEL, Les savants étrangers en Belgique, publiée dans la Revue de l'Institut de Sociologie, t. XII, pp. 35-48 (Bruxelles, 1932). — Voyez aussi le discours rectoral de M. J. DUESBERG, Notice bistor. sur l'Université de Liège, publié dans ce Bulletin, t. III, pp. 3 et 16 (Liège, 1931). — Sur les treize membres que comptait en 1817 le corps professoral de notre Université, il y avait un Français, un Hollandais et trois Allemands.

un Hollandais et trois Allemands.
(*) Sur la vie et les travaux de Warnkenig, voyez : J. DE SAINT-GENOIS, Notice sur L.-A. Warnkenig dans l'Annuaire de l'Acad. royale de Belg., 1868, t. XXXIV, pp. 157-182 (avec un portrait gravé, qui est reproduit iei). — A. LE ROY, Liber Memorialis de l'Université de Lifge, col. 601-624 (Li ge, 1869). — VON SCHULTE, Allgem. deutsche Biographie, t. XLI, 1896, pp. 177-178. — H. PIRENNE, dans le Liber Memorialis de l'Université de Gand, t. 1, pp. 310-320 (Gand, 1913).

Le succès avec lequel il enseignait le Droit romain, ainsi que le mérite de ses premières publications, le signalèrent à l'attention du gouvernement des Pays-Bas. En 1817, à peine âgé de 23 ans, il se vit conférer une chaire de professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Liége. Il fut chargé d'y faire en latin, comme c'était encore la règle en ce temps, les deux cours d'Institutes et de Pandectes, auxquels s'ajouta bientôt celui d'Histoire du Droit romain. Il donna sa leçon d'ouverture le 4 novembre 1817 et y traita selon la coutume une question d'intérêt général : De studii juris Romani utilitate ac necessitate (1).

Sous le régime français, l'enseignement du droit romain avait été dispensé à Bruxelles dans de lamentables conditions; les étudiants ne disposaient que de cours de l'ancienne Université de Louvain, qui étaient rédigés dans un latin médiocre et qu'on avait réimprimés sans tenir compte des progrès récents de la science juridique (2). Aussi le jeune professeur s'empressa-t-il de composer, à l'intention de ses élèves, des manuels conçus sur le plan et dans l'esprit de ceux qui étaient en usage dans les Universités d'Outre-Rhin.

Il publia d'abord, en 1819, un précis d'Institutes, dont une deuxième édition, refondue et augmentée, parut en 1825 et dont les deux éditions ultérieures jouirent d'une autorité incontestable, non seulement en Belgique, mais encore en Allemagne, et surtout en Espagne, en Portugal et au Brésil (3). Il fit imprimer ensuite une nouvelle édition,

⁽⁴⁾ Cette leçon a été publiée dans les Annales Academiae Leodiensis a. 1817-1818, t. I, 16 pp. (Liége, 1919). — Je transcris ici un passage caractéristique de la péroraison : « Vestrorum tantum virorum discipulum me esse velle credatis! qui id unice agam ut antiquo Belgarum nomine me dignum, et reipublicae, cujus civis jam sum factus, utilem me praestem. Et cum in literaria civitate, cujus arcana vincula eruditos omnium populorum amplectuntur, nullum nec gentis nec originis discrimen inveniaur, me tanquam ex vestris unum habeatis! »

^(*) Cf. WARNKENIG, Jurist. Encyclop., p. 360, n. 1 (Erlangen, 1853).
(*) En voici le titre complet: Institutionum seu elementorum juris privati romani libri IV, in usum praelect. acad. vulgati, cum introduct. in univers. jurisprud. ad studium

enrichie de notes, de la traduction française de l'Histoire du Droit romain de Gibbon (1), ainsi qu'un résumé d'un traité de Savigny sur la Possession (2). Enfin, il fit paraître en 1825 le premier volume d'un grand ouvrage sur le Droit civil romain qui ne fut terminé qu'en 1832 (3). Ces diverses publications contribuèrent à répandre davantage encore en Belgique sa réputation de Romaniste et à v assurer la diffusion des théories de l'Ecole historique, fondée par Savigny et Hugo, qui dominait alors en Allemagne.

Au surplus, dans le dessein de favoriser une collaboration plus étroite entre les juristes de son pays natal et ceux de la France, il fonda, en 1819, avec le concours de plusieurs professeurs de la Faculté de droit de Paris, la revue Thémis, qui devait durant dix années leur servir d'organe commun (4) et permettre à notre petit pays de jouer entre ses deux grands voisins « le rôle d'un intermédiaire utile et honorable » (5). Pour lancer ce périodique et lui gagner des appuis, Warnkænig entreprit de multiples voyages à l'étranger; il y contracta de précieuses amitiés, dont le cercle ne cessa de s'étendre et qui furent l'origine de l'impor-

juris romani et notis literariis. Liége, 1819, un vol in-80; 20 éd., ibid. 1825; 30 éd., Bonn, 1834; 4e éd., Bonn, 1860.

⁽¹⁾ Précis de l'histoire du droit romain d'après Gibbon, traduit par M. Guizot, revu et

enrichi de notes. Liége, 1821, 2 vol. in-8°. Traduit en néerlandais.

(2) Analyse du Traité de la possession par M. de Savigny. Liége, 1824, un vol. in-8°; 2º éd., ibid., 1827. Traduit en anglais.

⁽³⁾ Commentarii Juris romani privati. Liége, 1825-1832, 3 vol. in-8°. — Pendant son séjour à Liége, il publia encore une traduction de l'ouvrage allemand de MACKELDEY, Introd. à l'étude du droit romain (Mons, 1826), et prépara la publication de son Histoire externe du droit romain (Bruxelles, 1836), qui fut traduite en italien et en espagnol.

⁽⁴⁾ Thémis ou Bibliothèque du Jurisconsulte, fondée avec le concours de Blondeau, Ducaurroi, Demante et Jourdan. — A partir de 1825, on imprima aussi en Belgique une Bibliothique du Jurisconsulte, qui, depuis le tome II, fut fusionnée avec l'édition

⁽⁵⁾ Cf. RIVIER, Histoire de la science du droit, dans Patria Belgica, t. III, p. 111 (Bruxelles, 1875).

tante correspondance littéraire dont il sera question plus loin.

Dès l'année 1818, le Collège des curateurs l'avait désigné, ainsi que deux de ses collègues, Denzinger et Fuss, pour former la Commission administrative chargée d'organiser la Bibliothèque de l'Université, dont le fonds avait été constitué par des livres provenant de la Bibliothèque publique de la ville. L'activité déployée à cette occasion par Warnkænig lui fit confier, le 21 juin 1821, les fonctions absorbantes de Bibliothécaire en chef. Son premier soin fut de hâter la rédaction d'un double catalogue, alphabétique et systématique, qu'avait déjà prescrite la Commission et dont le rapide achèvement fut surtout l'œuvre de J. Fiess, après que celui-ci, en 1825, eut été à son tour chargé de la direction de la Bibliothèque (¹).

Tout semblait présager que Warnkænig terminerait à Liège même une carrière professorale et scientifique qui y avait débuté sous d'aussi heureux auspices. Les trois fils qu'il avait eus de son premier mariage avec une parente du compositeur Weber étaient nés dans notre ville, et sa seconde femme appartenait à une famille liégeoise. Mais certains défauts de son caractère, notamment son autoritarisme, ne tardèrent pas à lui aliéner les sympathies du monde universitaire. Formé par une éducation purement germanique, il ne semble pas avoir jamais réussi à comprendre la mentalité wallonne. Trop spontané et d'humeur un peu fantasque, il n'avait pas assez de souplesse d'esprit ni d'habileté pédagogique pour gagner le cœur de ses élèves et nouer avec eux des rapports de confiance réciproque. On le vit bien au cours de l'année académique 1826-27, quand la paix de l'Université fut soudainement troublée par la promulgation

⁽¹⁾ Cf. LE ROY, Liber Memorialis, col. 821-824 et 1083.

de nouveaux statuts qui imposaient, sous des peines sévères, l'obligation de fréquenter régulièrement les cours et de se présenter à dates fixes aux examens. L'adoption de ces statuts par le Sénat académique, dans sa séance du 9 décembre 1826, provoqua une vive émotion parmi les étudiants, qui les considérèrent comme contraires au règlement organique de 1816. Le 24 janvier 1827, ils remirent entre les mains du Recteur Van Rees une protestation couverte de signatures, dans laquelle ils revendiquaient avec fermeté, quoique en termes respectueux, le maintien de leurs prérogatives traditionnelles (1). Le Sénat riposta le 10 février par une proclamation, dans laquelle il justifiait sa décision et exhortait les étudiants à s'y soumettre (2). L'affichage de ce document mit le comble à l'effervescence de la jeunesse universitaire; les valves furent brisées et le texte de la proclamation lacéré; plusieurs professeurs, et le Recteur luimême, furent mis dans l'impossibilité de faire leurs cours. Warnkænig, que l'on soupconnait d'avoir été l'un des principaux inspirateurs des statuts, se vit barrer l'accès de son auditoire et fut obligé de regagner au plus tôt son domicile, poursuivi par les huées et les menaces des étudiants (3). Pour sauvegarder la dignité des autorités académiques, le Recteur invita ses collègues à suspendre leur enseignement. Mais quelques jours plus tard, le 14 février, le Collège des curateurs intervint dans le conflit sur la proposition de son président le Comte de Liedekerke, Gouverneur de la province, et, sans même consulter le Sénat, prit un arrêté qui ajournait l'application des statuts et ordonnait

⁽¹⁾ Le texte de cette pétition est conservé dans les archives du Rectorat, Police Académi ue, 1826-27, nº 3.

⁽²⁾ Archives du Rectorat, ibid., nº 2.

⁽³⁾ LE ROY, Liber Memoralis, col. 271-274.

la reprise des cours (1). Saisi de l'affaire par le Recteur, le Ministre de l'Intérieur Van Gobbelschroy commença par casser la décision des curateurs, puis, moyennant de légères modifications de forme, qui faisaient droit à certaines réclamations des étudiants, prescrivit la mise en vigueur officielle des statuts, du moins à titre provisoire (2). En même temps, il adressa au corps professoral une sévère remontrance, lui faisant surtout grief de n'avoir pas adopté une ligne de conduite commune au cours de ces regrettables incidents (3).

Comme M. Paul Harsin l'a judicieusement montré dans une étude récente, cet épisode fut de nature essentiellement disciplinaire et les préoccupations d'ordre politique n'y jouèrent qu'un rôle secondaire (4). Je note toutefois que l'organe liégeois du parti libéral, le Mathieu Laensbergh, en de nombreux articles rédigés par Charles Rogier et par Paul Devaux, avait ouvertement soutenu les revendications

⁽¹⁾ Archives du Rectorat, ibid., nº 4. — Dans le tome Ier des Acta senatus acad. Universitatis Leodiensis (1817-35), qui est conservé dans les mêmes Archives et qui m'a été obligeamment communiqué par M. F. Pierlot, secrétaire du Rectorat, il y a plusieurs procès-verbaux où il est question des difficultés soulevées par les nouveaux statuts. Je ne citerai qu'un extrait, fort suggestif d'ailleurs, de celui de la séance du 14 février 1827, rédigé par le professeur Denzinger : « Rector Magnificus senatum certiorem reddit de ratione qua studiosi exhortationem senatus in ultimo consessu probatam exceperint : ortas turbas, clamores summos editos, suppellectilis academici partem vi adhibita fractam; ipsum adeo Rectorem vociferationibus auditorum impeditum, quominus lectionem haberet, turbatoresque tranquillitatis admonitionibus ad sanam mentem reduceret; sed etiam longiore tempore una cum pluribus collegis in Academia retentum maximaque contumelia affectum concomitantibus studiosis domum rediisse. Rebus ita se habentibus coactum fuisse, ut laesa dignitate Rectorali singulos Professores ad intermissionem invitaret; indignos enimesse lectionibus Professorum eos, qui et Rectorem et Senatum injuria affecerint. Tristem Academiae conditionem longe tristiorem redditam esse Curatorum decreto hodierno die post meridiem in Academia publicato atque cum Rectore communicato, quo non solum statutorum vim cohibere sed etiam lectionum se rogante a Professoribus intermissarum continuationem imperare placuerit » (p. 171).

⁽²⁾ Arrêtés du 16 et du 28 février 1827 (Archives du Rectorat, Police Académ., 1826-27, nos 5 et 6).

^(*) Dépèche du 28 février 1827 (ibid., nº 8). (*) P. HARSIN, Quelques incidents de la vie universitaire à Li/ge et à Louvain avant la Revolution de 1830, dans la Vie Wallonne, t. X, p. 324 (Liège, 1930).

des étudiants et avait encouragé leur résistance aux mesures décrétées par le Sénat académique, dans le dessein d'atteindre le gouvernement lui-même (¹).

On sait d'ailleurs que l'attitude patriotique des étudiants leur avait valu de bonne heure, auprès des autorités hollandaises, la réputation méritée d'être animés d'un « mauvais esprit ». C'est à l'Université de Liége qu'en novembre 1821, avait pris naissance, avant de s'étendre à celle de Louvain, l'habitude de porter un costume distinctif, consistant en « un pantalon et frac noir descendant à la hauteur des genoux fait en mouchoir, fermé par une large ceinture de velours noir et une boucle d'acier, une calotte noire ornée d'un bouton d'acier, la tête couverte d'une espèce de bonnet » (2). Contrairement à ce qu'insinuait le comte d'Aerschot, Gouverneur du Brabant, dans une dépêche adressée le 28 novembre 1821 au Ministre de la Justice Van Maanen (3), le Recteur de Liége s'était ému du succès de la mode nouvelle et il avait pris des mesures en vue d'interdire le port de l'uniforme subversif. Le Ministre de l'Instruction publique Falck l'en avait aussitôt félicité par l'entremise du Secrétaire-Inspecteur Walter en l'exhortant à ne plus permettre aux étudiants de tenir des réunions pour

⁽è) Je signalerai notamment un article de Paul Devaux, publié le 16 janvier 1827, où les réclamations des étudiants sont exposées avec une évidente sympathie ettrois articles de Ch. Rogier invitant les étudiants à ne plus sortir des voies légales pour obtenir le redressement de leurs griefs (15 février), protestant contre la décision ministérielle qui obligeait les étudiants à donner par écrit leur adhésion aux nouveaux statuts sous peine d'exclusion (23 février), et critiquant sévèrement ces formalités mesquines « bonnes au plus pour le collège » (2 mars). Enfin, dans le nº du 13 mars, Paul Devaux réfutait victorieusement les calomnies dont le journal avait été l'objet en raison de son intervention dans ces incidents.

⁽²⁾ COLENBRANDER, Gedenkstukken der algemeene Geschiedenis van Nederland 8° série, 1815-25, t. II, p. 559 (La Haye, 1915). — Ce texte a été reproduit par M. HARSIN, ο. ε., p. 318, avec d'intéressants commentaires.

⁽³⁾ COLENBRANDER, o. c., t. II, pp. 560 et 565. HARSIN, o. c., pp. 319 et 321.

y discuter les problèmes politiques (¹). Dans une autre dépêche, en date du 6 décembre 1821, le Gouverneur du Brabant formula contre les mêmes étudiants le reproche de ne pas se contenter de causer des troubles au spectacle en s'arrogeant« le droit de juger les pièces et les auteurs », mais aussi d'afficher « la prétention de juger les arrêts de

la Cour dans les questions politiques » (2).

Quoi qu'il en soit, il est certain que l'affaire des nouveaux statuts avait nui considérablement au prestige personnel de Warnkænig; son attitude intransigeante était désavouée par plusieurs de ses collègues et lui avait attiré l'animosité la plus vive de la part des étudiants. Se voyant considéré presque comme indésirable à Liége, il ne tarda pas à envisager sans déplaisir la perspective d'un changement de résidence. L'occasion lui en fut fournie par la mort du professeur De Bruyn, titulaire du cours de Pandectes à Louvain; il prétexta le désir de se rapprocher de son beau-frère F.-J. Mone, qui y enseignait l'histoire et la statistique, et sollicita la chaire vacante; il l'obtint en août 1827 et se vit confier en même temps celles de Droit naturel et de Droit des gens (3).

Il eut bientôt lieu de se repentir de sa décision. Le mécon-

⁽¹) Acta senatus acad., t. I, p. 63 (séance du 28 nov. 1821): « ...Augustissimo Regi grata fuisse quae a Supremo Institutionis publicae Ministro relata fuerunt de Rectoris Magnifici agendi ratione erga aliquot Academiae studiosos qui inconsuetum vestimenti genus induerant; hortatur quoque Minister Rectorem Magnificum ne studiosi deinceps cœtus ineaut de rebus politicis deliberaturi. »

^(*) COLENBRANDER, v. c., t. II, p. 565. — HARSIN, v. c., p. 320.
(*) C'est à la Philosophie du droit que se rapportent les principales publications qu'il fit paraître durant son séjour à Louvain : vº Leçon inaugurale De jurisprudentia gentium Europearum una, eaque assidue doctorum commercie excelenda. Louvain, 1828.
(Annales Acad. Lovan., 1827-28). — 2º Doctrina juris philosophica aphoriumis distintua. Louvain, 1830. — 3º Philosophica juris delineatie. Louvain, 1830; e'de. Tubingue, 1855. — Déjà en 1819, il avait publié : V'ersuch einer Begrindung des Rechts durch eine Vernunftzüde. Bonn, 1819. Trad. en nécelandais. Plus tard il exposera ses théories en allemand dans sa Rechtsphilosophie als Naturlebre des Rechts. Fribourg, 1839. Trad.

tentement général provoqué en Belgique par les mesures vexatoires et tyranniques du roi Guillaume Ier avait transformé l'Université de Louvain en un ardent fover d'opposition politique. Pendant l'année 1829-30, des incidents d'une extrême gravité s'y succédèrent et suscitèrent une agitation passionnée parmi les étudiants. Le 23 janvier 1830, les professeurs d'origine étrangère avaient fait prononcer par le Sénat académique, où ils se trouvaient en majorité, la peine de la rélégation contre un étudiant en droit, Adolphe Roussel, que son fougueux patriotisme avait poussé à prendre une attitude peu respectueuse pour l'Administrateur Van Ewijck et à troubler l'ordre pendant la défense d'une thèse de philologie. Jugeant la sévérité de cette sentence excessive, car elle interdisait au condamné l'accès de toutes les Universités du royaume, les étudiants en firent retomber, non sans raison, la responsabilité principale sur Warnkænig. Ils l'empêchèrent de continuer ses cours et le poursuivirent à travers la ville en l'accablant de coups de sifflet et de cris injurieux, et en le menaçant même d'actes de violence. L'infortuné professeur fut obligé de chercher un refuge dans la caserne, d'où il ne put s'échapper qu'une demi-heure plus tard et sous la protection de la police. Quelques jours après, le 3 février 1830, il adressa au Ministre de la Justice une relation détaillée, et d'ailleurs tendancieuse, de ces manifestations tumultueuses; dans la crainte que Louvain ne restât pour longtemps le centre de ce qu'il appelait « des menées démagogiques », il n'hésitait pas à conseiller au gouvernement de « frapper un grand coup, fût-ce même la suppression ou la suspension de l'Université » (1). Il est permis de croire, sans se montrer injuste envers l'intéressé, que Warnkænig, en rédigeant ce véhément réquisitoire, ne

⁽⁴⁾ COLENBRANDER, o. e., 9° série, 1825-30, t. II, p. 770 (La Haye, 1917). — HARSIN, o. e., pp. 328-333.

se laissait pas uniquement guider, comme il le prétendait, « par l'idée que le salut de la patrie exigeait une pareille mesure ». Il est piquant de signaler ici que le bouillant étudiant, qui s'était distingué au cours de ces événements et que les journaux ministériels appelaient ironiquement Cadet Roussel, put terminer paisiblement ses études juridiques, prit une part active au mouvement insurrectionnel qui devait amener la fin du régime hollandais et fut appelé bientôt à succéder à Warnkænig lui-même dans sa chaire

de Droit romain (1).

On sait, en effet, que l'une des premières décisions que prit le Gouvernement provisoire, issu de la Révolution de 1830, fut de mettre d'office à la retraite la plupart des professeurs étrangers, qui étaient à tort ou à raison suspectés d'orangisme. Warnkænig, qui était au nombre des vingtneuf victimes, avait résolu de regagner l'Allemagne et de s'établir à Gœttingue, quand un nouvel arrêté, en date du 1er janvier 1831, l'appela à l'Université de Gand pour v faire les cours de Pandectes, d'Encyclopédie et d'Histoire du droit. Il mit aussitôt à profit les loisirs que lui laissait ce nouvel enseignement pour donner suite à une suggestion de Niebuhr et commencer, sur le droit et les institutions de la Flandre au Moyen Age, les recherches laborieuses qui devaient aboutir à la publication de sa célèbre Flandrische Staats-und Rechtsgeschichte (2). Comme l'a proclamé un juge particulièrement autorisé, M. Henri Pirenne, cet ouvrage qui fut pour la Belgique d'alors « une véritable révélation »,

(*) Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte bis zum Jahre 1305, Tubingue, 1835-42; 3 vol. in-8º. Trad. en français par A.-E. GHELDOLF, Bruxelles, 1835-1864, 5 vol. in-8º.

^(*) Cf. HARSIN, n. e., p. 333. — Warnkænig ne devait pas tenir rigueur à son ancien élève de son attitude agressive de 1830; parmi les juristes belges que les professeurs d'origine allemande avaient formés, il cite pour Liége : Cralle, Dupont, De Jonghe et Nothomb, pour Gand : Rollin et de Saint-Genois, et enfin pour Louvain : Winssinger, Molitor, Lelièvre et Ad. Roussel (Jurist. Encyclop., p. 360).

(*) Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte bis zum Jahre 1205, Tübingen, 1843-75.

a conservé aujourd'hui encore la valeur d'un outil de travail

indispensable (1).

Nommé en 1834 membre de la Commission royale d'histoire qui venait d'être fondée, il y déploya une remarquable activité et s'occupa de rassembler diligemment les matériaux du premier volume du *Corpus Chronicorum Flandriae*, dont l'impression fut commencée sous sa direction (°). Vers le même temps, il accepta de reprendre la publication du *Messager des sciences historiques* qui avait été suspendue par la Révolution de 1830 et contribua, par sa collaboration assidue, à lui assurer la première place parmi les revues périodiques s'occupant de l'histoire de notre pays (°).

En 1835, le roi Léopold Ier, qui le tenait en haute estime, le fit entrer dans la Commission spéciale chargée de la préparation de la loi organique de l'enseignement supérieur. Warnkænig s'efforça d'y faire accepter les réformes hardies qu'il avait déjà préconisées sept ans auparavant sur l'organisation des études et des examens dans les Universités (4). Il souhaitait que celles-ci fussent à même de participer plus activement au mouvement scientifique et d'exercer une réelle influence dans toutes les questions d'intérêt national. Malheureusement sa tentative échoua et la loi qui fut votée, le 27 septembre 1835, sous l'action des tendances politiques qui dominaient alors dans nos deux grands partis, lui causa d'amères déceptions.

Il était peu disposé à subir personnellement les conséquences de dispositions législatives, auxquelles il reprochait de ne point garantir à nos Universités un régime d'autonomie

⁽¹⁾ Liber Memorialis de l'Univ. de Gand, t. I, p. 315.

^(*) Ce premier volume fut publié en 1837 par le chanoine J.-J. DE SMET.
(*) Warnkænig fut remplacé en 1836 dans la direction de cette revue par J. de Saint-Genois, mais il lui continua sa collaboration jusqu'en 1851.

⁽⁴⁾ DE REIFFENBERG et WARNKUNIG, Essai de réponse aux questions officielles sur l'enseign, supér., Bruxelles, 1828.

analogue à celui qui était en vigueur en Allemagne, de les placer dans une dépendance trop étroite du pouvoir central et de les réduire en somme au rôle d'Ecoles professionnelles supérieures. De pénibles froissements avec quelques collègues qui avaient à se plaindre de ses allures trop impulsives ou de ses critiques trop acerbes, contribuèrent également à le déterminer à quitter définitivement la Belgique. J'ajouterai enfin qu'il souffrait vivement d'être en butte à certaines attaques, dont les auteurs le représentaient comme acquis aux idées orangistes (1).

C'est en vain que le gouvernement belge lui offrit de reprendre sa place dans le corps professoral de l'Université de Liège avec une augmentation notable de son traitement. Il donna sa démission en 1836 en alléguant l'état précaire de sa santé compromise par l'air humide des Flandres. De Gand il se rendit directement à Fribourg-en-Brisgau pour y occuper, avec le titre de conseiller aulique du grand-duc de Bade, la chaire de Droit naturel et d'Histoire politique

délaissée par Rotteck.

Pour le restant de la carrière de Warnkænig et la suite de ses travaux, comme aussi pour les polémiques politicoreligieuses auxquelles il fut longtemps mêlé, on me permettra de renvoyer le lecteur, qui serait désireux d'en connaître le détail, aux notices biographiques qui lui ont été consacrées. Je me contenterai de rappeler qu'il passa en 1844 à l'Université de Tubingue, où il enseigna le Droit ecclésiastique et qu'après sa retraite, qu'il prit en 1854, il se retira à Stuttgart. C'est là qu'il mourut, frappé d'apoplexie, le 19 août 1866.

Durant les dernières années de sa vie, Warnkænig avait continué à porter le plus vif intérêt à l'histoire et aux insti-

⁽¹⁾ On en trouve l'écho dans la correspondance qu'il échangea à cette époque avec son collègue et compatriote Bekker et dont il sera parlé plus loin.

tutions de notre pays et il avait fait paraître sur ces matières des articles remarquables dans des revues allemandes et belges. C'est alors aussi qu'il acheva sa Flandrische Staats-und Rechtsgeschichte et qu'il publia deux études dont il avait réuni les premiers matériaux durant son séjour à Liége, à savoir ses Beiträge zur Geschichte und Quellenkunde des Lütticher Gewohnheitsrecht et son Précis de l'histoire de Liége (¹). L'Académie royale de Belgique, qui l'avait reçu en 1846 au nombre de ses membres associés, lui accorda en 1862 un prix pour l'Histoire des Carolingiens, qu'il avait écrite en collaboration avec F. Gérard, en réponse à une question mise au concours depuis 1856 (²).

Quelques années après la mort de Warnkænig, en 1884, la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg eut la bonne fortune de faire l'acquisition de ses papiers, qui prirent ainsi place dans sa riche collection de manuscrits (³). Ils occupent, au fonds Allemand, les n°s 2449 à 2470 du Catalogue actuel, correspondant aux n°s 450 à 452 de l'ancien, et se répartissent en deux groupes : l'un comprenant la correspondance littéraire en autographes ou en copies (n°s 2449 à 2468), l'autre différents ouvrages inédits de Warnkænig (n°s 2469 et 2470). Un inventaire sommaire de ces documents a été publié en 1923 par M. E. Wickersheimer, et il a permis par conséquent d'en apprécier toute

⁽¹) Les Beitrēge furent publiés à Fribourg en 1838; 2° édit., 1854. — En 1860, Warnkænig avait fait paraître dans la Köhnische Zeitung des feuilletons sur l'histoire liégeoise, que St. Bormans traduisit en français et publia à Liège en 1864, en un vol. in-12.

⁽²⁾ Cet ouvrage fut publié à Bruxelles, en 1862, en 2 vol. in-8°.

⁽ª) C'est le 28 mai 1884 que ces papiers furent vendus à la Bibliothèque de Strasbourg, pour une somme de 90 marks, par un des fils du défunt, le conseiller aulique Dr. Adolphe Warnkenig, à Donaueschingen (Bade). Je dois ce détail à une obligeante communication de M. Ernest Wickersheimer, le distingué administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

l'importance (1). Chose étrange cependant, ces précieux papiers ne semblent pas avoir attiré jusqu'ici l'attention des érudits (2). C'est pourquoi j'estime faire œuvre utile en donnant l'index détaillé que j'en ai dressé, en octobre 1931, lorsque j'en ai opéré sur place le dépouillement, grâce à une subvention du Patrimoine de notre Université.

Je commencerai par le second groupe, qui est le moins considérable. On y trouve d'abord une traduction française, faite par un docteur en droit qui signe C. T. H., de la deuxième édition, publiée en 1855, du traité de Warnkænig, Philosophia juris delineatio; cette traduction est intitulée : Philosophie du droit ou Méthode naturelle du droit et compte VI-484 feuillets (nº 2469). — Sous le nº 2470 sont rangées les œuvres historiques et juridiques de Warnkænig, à savoir : 1º Un Mémoire sur les rapports des anciennes provinces de la Belgique avec le ci-devant Empire germanique, qui compte 199 feuillets. 20 Un cahier de 293 feuillets, intitulé Belgische Historiographie, qui est le texte de cette Histoire des études historiques en Belgique dont Warnkænig avait exposé le plan complet dans une lettre adressée le 2 juin 1866 à son ami Jules de Saint-Genois et publiée par celui-ci (3). 3º Une traduction française, faite par Warnkænig lui-même et l'un de ses fils, du texte allemand d'un ouvrage de Math. Koch, savant autrichien, et intitulée : Dépêches et lettres adressées à l'empereur Maximilien II, de 1563 à 1568, par le baron Adam de Dietrichstein, ambassadeur près de Philippe II (120 feuillets).

⁽⁴⁾ Ernest WICKERSHEIMER, Catal. général des manuscrits des Bibl. publ. de France. Départements, t. XLVII, pp. 512-514 (Paris, 1923).

⁽²⁾ Seul à ma connaissance, M. Léon-E. HALKIN y a fait allusion en signalant l'intérêt des lettres adressées à Warnkonig par le baron de Gerlache, dans son article intitulé: En marge de la Révolution de 1830, dans Leodium, t. XXIV, p. 49, n. î (Liége, 1931).

^(*) Annuaire de l'Acad. royale de Belg., 1868, t. XXXIV, pp. 177-178. Ce plan a été reproduit par A. LE ROY, o. c., col. 615-617.

4º La Biographie de M. Jourdan, lue à la 3º classe de l'Institut des Pays-Bas (119 feuillets). 5º Un précis en 30 feuillets, intitulé: Umrisse meines Systems der Rechtsphilosophie (1862) (1).

La correspondance de Warnkænig, qui forme le premier groupe de ses manuscrits, est méthodiquement classée et comporte 16 volumes reliés et 4 cartons renfermant 16 liasses. On trouvera dans l'inventaire sommaire cité plus haut le relevé des noms des principaux correspondants, rédigé en suivant l'ordre où leurs lettres sont conservées dans chacun de ces volumes ou cartons.

J'ai cru qu'il était préférable, pour faciliter les recherches de ceux qui voudront prendre connaissance de ces documents, d'établir une liste générale alphabétique des correspondants, avec l'indication du nombre, du lieu et de la date d'envoi de leurs lettres; pour la plupart d'entre eux, j'ai ajouté la cote du volume ou du carton (²):

J.-A. Alberdingk Thijm: 1 lettre (Louvain, 1863), nº 2465.

J. Ansiaux : 3 lettres (Liége, 1834-36).

G. Arendt: 2 lettres (Louvain, 1844-65), nº 2465.

D. Arnould: 8 lettres (Louvain, Liège, 1833-36), nº 2465. W. von Aufsesz: 14 lettres (Nuremberg, 1854-62), nº 2465.

J.-C.-F. Baehr: 5 lettres (Heidelberg, 1839-57), nº 2465. G.-J. Bekker: 33 lettres (Louvain, 1818-37), nº 2467.

J.-B. Blondeau : deux vol. de lettres (Paris, 1818-34), nºs 2461-62; cf. nº 2458; 28 lettres (Paris, 1835-45), nº 2465.
Bluntschli : 4 lettres (Munich, 1855-59), nº 2465.

(1) C'est le résumé de l'ouvrage intitulé Rechtsphilosophie (1839), que nous avons

⁽²) J'ai tiré parti d'une liste manuscrite, d'ailleurs incomplète, qui a été insérée en tête de la liasse XVII du carton nº 2465, — Je n'ai pas cru devoir signaler des correspondants moins notoires comme Barras, L. Bernhardi, Berriat-St. Prix, J.-M. F. Birnbaum, Capiaumont, De Brouckère, Th. De Jonghe, De l'Espine, Ducaurroi, Du Frayer, G. A. Heise, Mantovani, Mittermaier, F.-J. Mone, Oken, Quenson, G. Rassmann, F. Schiffers, etc., dont les noms sont relevés dans l'inventaire de E. WICKERSHEIMER, α. ε., pp. 512-513.

J.-F. Boehmer : 3 lettres (Francfort, 1835-36), nº 2465. E. de Borchgrave : 14 lettres (La Haye, 1865-66), nº 2465.

Ad. Borgnet : 5 lettres (Liége, 1844-66), nº 2465.

J. Borgnet: 1 lettre (Namur, 1864), nº 2465. J.-H. Bormans: 1 lettre (Liége, 1860), nº 2465.

St. Bormans : 20 lettres (Liége, 1863-66), nº 2465.

H. Brockhaus: 17 lettres (Leipzig, 1850-66), nº 2465.

Ch.-J. Bunsen: 11 lettres (Bonn, 1855-60), nº 2465.

E. Burnouf: 1 lettre (Paris, 1824), nº 2453.

U. Capitaine: 7 lettres (Liége, 1860-63), nº 2465.

Ph. Chasles: 1 lettre (Tubingue, s. d.), nº 2465.

Jos. de Chênedollé : 3 lettres (Liége, 1828-31), nº 2458. Fr. Creuzer : 2 lettres (Heidelberg, 1822-1846), nº 2465.

J. Denzinger: une liasse de lettres (Liége, etc., 1836-65), nº 2467.

X. De Ram : 3 lettres (Louvain, 1835-39), nº 2466.

P. Devaux : 2 lettres (Liége, 1841).

L. Dewez: 5 lettres (Bruxelles, 1825-34).

Dumbeck: 7 lettres (Louvain, 1817-26), no 2449.

J.-G.-J. Ernst: 4 lettres (Liége, 1828-34).

Ch. Faider: 3 lettres (Bruxelles, 1858-59), nº 2465.

Fœlix: une liasse de lettres (Paris, 1835-51), nº 2467; cf. nº 2458. Frohschammer: 8 lettres (Munich, 1863-66), nº 2465.

J.-D. Fuss: 4 lettres (Liége, 1835-36), nº 2465.

Fustel de Coulanges : 2 lettres (Strasbourg, 1864), nº 2465 (¹). L.-P. Gachard : 34 lettres (Bruxelles, etc., 1835-65), nº 2465.

E.-C. de Gerlache: 3 lettres (Bruxelles, 1835-65), nº 2465.

Ch. Giraud: 18 lettres (Paris, 1836-46).

J. Gæbel : 36 lettres (Louvain, 1818-26), nº 2449; 38 lettres (Baden, 1836-57), nº 2465.

J. Grandgagnage : 1 lettre (Liége, 1835), nº 2465. J. Grimm : 1 lettre (Gættingue, 1834), nº 2465.

Guizot : 3 lettres (Paris, 1835-38), no 2465.

A.-C. Holtius: une liasse de lettres (Louvain, etc., 1825-61), nº 2467.

⁽¹⁾ Je viens de publier ces documents dans le tome I^{et} (pp. 465-474) des Mélanges Bidez sous ce titre: Deux lettres inédites de Fustel de Coulanges au sujet de la Cité Antique (Bruxelles, 1934).

A.-J.-L. Jourdan : un volume de lettres (copies) (Paris, 1821-26), nº 2464; voir aussi nºs 2450 et 2465.

Th. Juste: 31 lettres (Bruxelles, 1833-65), no 2465.

Kervijn de Lettenhove: 7 lettres (Bruxelles, 1860-66), nº 2465.

Ed. Laboulaye: 86 lettres (Paris, etc., 1839-66), no 2467. Lambin: une liasse de lettres (Ypres, 1831-36), no 2468.

Fr. Laurent: 3 lettres (Gand, 1858), no 2466.

Ed. Lavalleve: 4 lettres (Liége, 1834-36), nº 2466.

Merlin: 5 lettres (Paris, 1821-24).

Michaelis : une liasse de lettres (1830-44), nº 2468; cf. nº 2458.

Michelet: 1 lettre (Paris, 1843).

Mignet: 3 lettres (Paris, 1843-52), nº 2466.

Caroline de Montigny : 1 lettre (Aix-la-Chapelle, 1824), nº 2449.

Niebuhr: 12 lettres (Bonn, 1826-54), nº 2453.

J.-B. Nothomb: 9 lettres (Bruxelles, 1834-37), nº 2466; voir aussi nºs 2458 et 2459.

G. Nypels: 3 lettres (Namur, 1837-40), nº 2466.

d'Otreppe: 1 lettre (Liége, 1823).

J.-M. Pardessus : 14 lettres (Paris, 1835-43), nº 2460.

M.-L. Polain: 9 lettres (Liége, 1835-59), nº 2466; cf. nº 2459. Quetelet: 11 lettres (Bruxelles, 1828-1865), nº 2466; cf. nº 2458. Record Comm.: une liasse de lettres (Londres, 1833-35), nº 2468. de Reiffenberg: 47 lettres (Bruxelles, 1820-35), nº 2468 et 2466. Royer-Collard: 2 lettres (Paris, 1833), nº 2460; cf. nº 2466.

J. de Saint-Genois : 20 lettres (Gand, 1837-66), nº 2466.

Savigny: 49 lettres (Berlin, 1822-46), nos 2451, 2458 et 2466. C. Serrure: 15 lettres (Gand, 1846-55), no 2466.

L. Spach: 28 lettres (Strasbourg, 1863-66), no 2466.

de Stassart : 3 lettres (Bruxelles, 1834).

von Swinderen: 1 vol. de lettres (copies), (1818-25), nº 2463. N.-E. Tandel: 7 lettres (Louvain, 1835), nº 2466.

de Theux: 2 lettres (Bruxelles, 1838).

Tiberghien: 1 lettre (Bruxelles, 1856), nº 2466.

E. Van Bemmel : 4 lettres (Bruxelles, 1856-64), nº 2465. J.-S. Van de Weyer : 3 lettres (Londres, 1834).

Van Maanen : 5 lettres (La Haye, 1828-30), no 2466.

J. Van Praet: 6 lettres (Bruxelles, 1833-34), nº 2459.

Verhaegen: 3 lettres (Bruxelles, 1835), nº 2466. Waitz: 4 lettres (Gættingue, 1852-62), nº 2466. Wattenbach: 1 lettre (Berlin, 1853), nº 2466.

J.-J. Walter: une liasse de lettres (Bruxelles, 1818-26), nº 2468. F.-G. Welcker: 10 lettres (Bonn, 1819-59), nº8 2451 et 2466. J.-F. Willems: 25 lettres (Gand, 1835-46), nº8 2459 et 2466. L.-F. Wolowski: 14 lettres (Paris, 1835-60), nº 2466.

On peut distinguer dans cette volumineuse correspondance quatre catégories principales de lettres d'après la qualité de leurs signataires. Il y a d'abord celles qui sont les moins nombreuses et qui portent les noms de personnalités éminentes, jouissant d'un renom universel, tels Burnouf, Fr. Creuzer, Fustel de Coulanges, Guizot, Michelet, Niebuhr et Royer-Collard. Il est inutile de souligner leur intérêt.

J'insisterai davantage sur celles qui furent écrites par des juristes allemands, comme Savigny, et français (ou du moins résidant en France) comme Blondeau, Fœlix, Giraud, Jourdan, Laboulaye, Pardessus et Wolowski. Elles permettent d'apprécier les heureux effets de l'activité déployée par Warnkænig, surtout pendant son séjour en Belgique, pour faire triompher en France les doctrines professées par les chefs de l'Ecole historique allemande et pour réaliser, grâce à la « petite secte » de la *Thémis*, l'œuvre salutaire dans laquelle ses adversaires n'ont voulu voir qu'une « germanisation » de la science juridique française (¹).

On peut former aussi un groupe spécial avec les lettres qui furent adressées à Warnkænig par des historiens et des philologues belges, comme St. Bormans, Ad. Borgnet, U. Capitaine, De Ram, Dewez, Gachard, de Gerlache,

⁽¹) Cf. WARNKŒNIG, *Jurist. Encyclop.*, pp. 360 et 361. — Parmi bien d'autres, les lettres de Laboulaye mériteraient, sinon une publication intégrale, du moins un dépouillement méthodique, en raison des renseignements curieux qu'elles fournissent sur la carrière du célèbre professeur au Collège de France.

Juste, Kervijn de Lettenhove, Nothomb, Polain, de Reiffenberg, de Saint-Genois, Serrure et J.-F. Willems. Elles fournissent des renseignements extrêmement curieux et souvent ignorés sur le mouvement des études historiques et philologiques dans notre pays au siècle dernier (1).

Restent enfin les lettres, particulièrement abondantes, que Warnkænig reçut de ses collègues dans nos Universités, avant et après la Révolution de 1830, notamment de Bekker, Chênedollé, Denzinger, Dumbeck, Ernst, Fuss, Gæbel, Holtius, Laurent, Lavalleve, Nypels, Quetelet, Tandel, Tiberghien, Verhaegen et Walter (2). On peut y suivre, presque au jour le jour, la suite des événements relatifs à la vie académique belge; c'est comme un miroir fidèle où se reflètent successivement les diverses phases de l'évolution de l'enseignement supérieur en Belgique. L'érudit qui entreprendra de retracer l'histoire générale de nos Universités au XIXe siècle, pourra y puiser à pleines mains, pour la période qui s'étend de 1817 à 1866, des indications précieuses, qu'il chercherait vainement ailleurs. Il faut noter au surplus que les lettres de Bekker et de Holtius sont accompagnées de celles que Warnkænig leur avait lui-même adressées, ce qui en double le prix (3).

⁽º) Je mets hors pair les lettres de Gachard, qui abondent en détails inédits sur les explorations si fructueuses entreprises par le savant archiviste dans les grands dépôts d'une bonne partie de l'Europe.

⁽²⁾ Sans avoir jamais fait partie du corps professoral académique, Walter, qui fut de 1817 à 1835 secrétaire-inspecteur de l'Université de Liège et inspecteur-général de l'instruction publique depuis 1825, a joué un rôle capital dans l'organisation des universités belges. Plusieurs de ses lettres à Warnkænig étant intitulées T∴ C∴ ou T∴ R∴ F∴, on doit en conclure que les deux correspondants appartenaient à la franc-maçonnerie. Ce détail ne semblera pas indifférent si l'on se rappelle comment Guillaume I of avait réussi à utiliser à son profit les loges maçonniques belges et hollandaises et à leur faire accepter comme grand-maître son second fils, le prince Frédéric. Sur cette question, voy. H. PIRENNE, Hist. de Belgque, t. VI, p. 283.

⁽³⁾ Il serait du plus grand intérêt de rechercher ce que sont devenues les autres lettres de Warnkenig. En tout cas, il ne s'en trouve pas aux Archives Nationales de Paris, où sont conservées plusieurs lettres des correspondants de Fustel de Coulanges.

En feuilletant le tome I^{er} de cette correspondance, j'ai rencontré une pièce d'une nature toute particulière et sans doute unique en son genre. Il s'agit d'un message adressé à Warnkænig en 1826 par cinquante et un étudiants en droit de l'Université de Liége au sujet d'incidents, ignorés jusqu'ici, qui s'étaient produits à son cours d'Institutes. En voici la transcription (n° 2449, f° 266 et 267):

Liége, le 19 juin 1826.

Les élèves de la classe des Institutes à Monsieur Warnkænig, professeur.

Monsieur,

Nous sommes extrêmement peinés des dissentimens qui viennent de rompre nos liens réciproques; nous ne désirons rien plus ardemment que de voir rétablir la concorde : à cet effet, nous vous adressons d'un commun accord cet exposé des griefs que nous croyons avoir à vous imputer, et qui consistent dans les faits suivans :

1º Dans la leçon de jeudi, vous nous avez taxés d'indolence, la classe des Institutes et non la faculté de droit en général, puisque vous avez fait l'éloge des élèves des années précédentes.

2º Dans la même leçon, vous ne vous êtes pas contenté de ce reproche injuste (puisque c'est votre état maladif qui vous a empêché de traiter les Institutes avec autant de détails que les autres années), vous avez ajouté que ceux qui ne répondraient pas bien aux interrogations que vous feriez dans des leçons particulières seraient forcés à faire une seconde année, ce que nous croyons contraire aux règlemens.

3º Dans la leçon de samedi, au lieu de nous ôter le sujet de notre mécontentement d'une manière convenable, vous avez ajouté un nouvel outrage en déchirant le billet que nous avions posé sur votre table, et qui était conçu en termes très modérés.

Nous avons eu, il est vrai, des torts à votre égard : nous avons commis une faute en sifflant lorsque vous étiez sorti de la classe jeudi, et samedi, après avoir déchiré la lettre; mais c'était un mouvement d'emportement et d'indignation qui n'avait pas été réprimé par la réflexion. Les premiers trépignements de pied, dans la leçon de samedi, n'étaient que pour vous engager à lire le billet, puisque votre manière d'agir paraissait montrer que vous n'en faisiez aucun cas.

Quant à nos torts, nous les reconnaissons franchement et nous espérons que vous agirez de même à notre égard. A cet effet nous nous rendrons tous demain à la leçon de huit heures.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,

Vos très humbles serviteurs (1):

(Vendel.) JURION* (Fernand) PONCIN (A.-M.-Adolphe) MÉLOTTE* (Clément) DE WEICH* J(oseph) LAMAYE (Louis) DEBRUN* E(mile) RONGÉ TETTE (R.-Louis) GOETHART (Henri) FABRIBEKERS Ed(ouard) DUBOIS* C(ésar) TERWANGNE VAN DEN BERCH (Alexis) MOTTART (Alphonse) BODART (Pierre-J.) FASSIN* (Adolphe) PRINTS (Edmond) DONCKER A(dolphe) GÉRARD V(ictor) DAVID (Ch.) NAGELMACKERS (Aug.-Nic.) WARZÉE* (F. D.) BOUNDENS (Lambert) HERMANS* (Benoît) CLOQUETTE*

(Remacle) BONJEAN* (Cam.-L.-Jos.) DE HENNIN* (Nicolas-J.) VERDUCHÈNE* (Félicien) FALLON* (P.-Louis) DE LOM DE BERG* (Théodore) DE BORMAN* (François) HOCK* FASSERS (Ch.-Jos.) DE LUESMANS* Léon SIMONIS* F. DE DAMSEAUX (Adolphe) DETRY (Am.) NICKMILDER* (Victor) BELLEFROID C. B. NOURY (Adolphe) REMACLE (Julien) WAUTLET* (Célestin) HÉRIN* SERVAIS Ch. DE MARNIX* (Louis) DE RIDDER (Joseph) NEUVILLE (Auguste) VERREYT (Joseph) COUNE

^(*) J'ai ajouté, en la plaçant entre parenthèses, l'indication du prénom de ceux des signataires que j'ai pu identifier en consultant le Registre d'inscription au rôle de l'Université de Liége conservé aux Archives du Rectorat. J'ai fait suivre d'un astérisque les noms de ceux qui ont ensuite conquis le diplôme de docteur en droit, soit en 1828, soit en 1829, et qui sont mentionnés par LE ROY, o. ε., pp. LVI-LVIII (in fine).

Cette pièce présente un certain intérêt parce qu'elle met en lumière, par un exemple concret, la raison principale qui a empêché Warnkænig d'exercer sur ses élèves la légitime influence que sa haute valeur aurait dû lui assurer. Comme la plupart de ses collègues venus d'Allemagne, il n'a réussi à se faire pardonner ni son origine étrangère, ni son ignorance de notre langue et de nos usages. Et, comme eux également, il n'est parvenu à se faire apprécier équitablement que par l'élite des étudiants qui furent appelés à bénéficier de ses doctes leçons. Il ne semble pas d'ailleurs qu'il ait jamais eu l'ambition d'exercer une action directrice sur les idées de la jeunesse universitaire; il a préféré se consacrer entièrement à l'élaboration de ses travaux personnels (1). Parmi ses nombreux auditeurs de Liége ou de Gand, bien peu, sans doute, ont deviné que leur professeur s'occupait déjà de la préparation des ouvrages sur l'Histoire politique de la Flandre ou sur l'Histoire de Liége qui devaient renouveler notre connaissance du glorieux passé de nos provinces et en orienter l'étude dans des voies vraiment scientifiques. Aujourd'hui que nous disposons du recul nécessaire pour bien juger la portée de son œuvre juridique et historique, nous devons reconnaître que son nom mérite d'être inscrit au premier rang de ceux qui, au début du siècle dernier, ont illustré l'enseignement supérieur en Belgique.

Léon HALKIN.

⁽¹⁾ Cf. H. PIRENNE, o. c., t. VI, pp. 320 et 354.

Le Dispensaire universitaire Malvoz et le Cercle de Philosophie et Lettres

Le Cercle des Etudiants en Philosophie et Lettres de notre Université (président : M. Savonet) comptera cette année quarante ans d'existence. On connaît sa devise idéaliste : « Sans la recherche scientifique, la vie ne vaut pas la peine d'être vécue ». Son histoire a été racontée l'an dernier par son président, M. Sépulchre, en des pages vivantes et animées d'une piété qui a touché tous les anciens. Depuis plusieurs années les membres du Cercle songeaient à commémorer cet anniversaire. Longtemps on épargna sou par sou, en se privant souvent de bien des plaisirs. Une somme rondelette avait été ainsi recueillie, grâce à la sage gestion de présidents économes : on se promettait de l'employer à célébrer des fêtes dignes du Cercle et de son passé.

Et cependant les fêtes n'auront pas lieu : ainsi viennent

d'en décider les membres. Pourquoi?

L'attention du Cercle a été attirée sur la création du nouveau Dispensaire Malvoz. Le professeur Malvoz, un de ces grands bienfaiteurs de l'humanité de la lignée des Pasteur et des Roux, vient d'être, comme on sait, atteint par la limite d'âge. Ses collègues, amis et anciens élèves pensant à le fêter, il n'a pas voulu que l'argent envoyé par ses admirateurs au Comité fût dépensé en manifestations et en cadeaux, mais il a suggéré l'idée de créer un dispensaire

universitaire où pourront se rendre tous les étudiants malades ou débilités. Ceux-ci y recevront les conseils et les soins de professeurs de la Faculté et l'aide pécuniaire qui leur permettra de rétablir leur santé par des séjours dans des régions plus favorables ou dans des sanatoriums. Le Comité de la manifestation Malvoz dispose déjà d'une somme considérable, mais insuffisante toutefois pour achever l'œuvre entreprise et ouvrir le Dispensaire.

Le Cercle de Philosophie et Lettres s'est ému de cette situation et, gagné par le sentiment de philantropie et de générosité qui a animé Malvoz toute sa vie, il a décidé de renoncer aux fêtes prévues et de consacrer au Dispensaire Malvoz l'argent qui devait servir à leur donner quelque éclat. Voici, en effet, l'ordre du jour qui vient d'être voté :

« Le Cercle de Philosophie et Lettres,

» Après avoir entendu la lecture du rapport présenté par le Comité,

» S'inspirant du magnifique exemple d'amour de l'humanité et de désintéressement donné par le professeur Ma!voz,

» Estimant qu'il y a lieu pour les Associations d'étudiants de participer de toutes leurs forces à la création du Dispensaire Universitaire Malvoz,

» Décide de renoncer aux fêtes qu'il comptait organiser pour célébrer son quarantième anniversaire et d'attribuer au Dispensaire la somme de 2500 francs qui était destinée aux fêtes. »

Voilà comment le quarantième anniversaire sera commémoré : on ne pouvait mieux honorer les anciens ni mettre l'avenir sous un meilleur signe. Ces jeunes gens viennent de donner un exemple magnifique de générosité et d'amour du prochain. A un âge où le goût du plaisir est si naturel, ils ont eu le courage de renoncer!

Ce beau geste doit avoir une suite. Il est impossible qu'il ne serve pas d'exemple aux autres Cercles d'étudiants et à toutes les personnes qui ne se sont pas encore intéressées à l'œuvre du Dispensaire Malvoz. Le public liégeois, qui sait apprécier un homme de cœur et un geste qui vient du cœur, voudra que le Dispensaire ouvre bientôt ses portes. (Compte chèques-postaux : 638.13).

A. D.

Chronique

Nominations

Corps professoral

Faculté de Philosophie et Lettres

M. Paul Harsin est nommé professeur ordinaire par arrêté royal du 20 décembre 1933.

Faculté de Droit

M. Emile Dembour est nommé professeur ordinaire par arrêté royal du 20 décembre 1933.

Faculté de Médecine

MM. A. Hogge, H. Halkin, J. Firket et J. Roskam sont nommés professeurs ordinaires par arrêté royal du 20 décembre 1933.

Assistants

M. J. Bottin est nommé assistant de la clinique chirurgicale

des adultes par arrêté royal du 4 octobre 1933.

Mlle L. Ghenne est nommée assistante des cours de chimie pharmaceutique et de pharmacognosie par arrêté royal du 4 novembre 1933.

M. Foulon est nommé assistant du cours des constructions du génie civil par arrêté royal du 4 novembre 1933.

Mile J. Bovy est nommée assistante volontaire du service de Stomatologie par arrêté royal du 14 novembre 1933.

M. P. Joiris est nommé assistant de la clinique ophtalmologique par arrêté royal du 14 novembre 1933.

M. P. Lefèbvre est nommé assistant du cours d'anatomie par

arrêté royal du 14 novembre 1933.

M. H. Damas est nommé assistant volontaire du cours de zoologie et d'anatomie comparée par arrêté royal du 14 novembre 1933.

M. J. Conradt est nommé assistant volontaire de la clinique

urologique par arrêté royal du 12 décembre 1933.

Distinctions scientifiques

M. P. Fourmarier, nommé secrétaire général honoraire de la Société Géologique de Belgique.

M. M. Legraye, nommé secrétaire général de la Société Géo-

logique de Belgique.

M. J. Pauwen, nommé membre honoraire de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Université de Liège.

Distinctions honorifiques

Grand Croix de l'Ordre de la Couronne : M. L. Fredericq. Officier de l'Ordre de la Couronne : MM. H. Janne, F. Schoofs Chevaliers de l'Ordre de Léopold : MM. J. Carlier, R. H. Germay, H. Halkin. J. Roskam.

Commandeur de la Couronne de Roumanie : M. P. Fourmarier.